

Programmes d'action du territoire

Version arrêt de projet

Septembre 2022



Plan Climat Air Énergie Territorial

Programmes d'action du
territoire



Version arrêt de projet

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Version	Date	Description
Version arrêt de projet	30/09/2022	Élaboration du plan d'action

Dossier 21020006
30/09/2022



Réalisé par

Auddicé
Environnement
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-
Warendin
03 27 97 36 39

42 rue de Paradis
75010 Paris
01 44 83 68 83

Sommaire

N°		TITRE DU PROGRAMME D'ACTION
AXE 1 : Un territoire sobre en énergie, des énergies accessibles à tous		
PROGRAMME D'ACTION	1	Accompagner les habitants dans la réduction de leurs consommations énergétiques
PROGRAMME D'ACTION	2	Engager les collectivités à réduire leurs consommations d'énergie
PROGRAMME D'ACTION	3	Décarboner l'activité économique
PROGRAMME D'ACTION	4	Planifier le développement territorial des énergies renouvelables
AXE 2 : Une réduction des polluants et de leurs impacts sur la population		
PROGRAMME D'ACTION	1	Informier, sensibiliser et mobiliser les habitants aux enjeux de la qualité de l'air
PROGRAMME D'ACTION	2	Renforcer l'action des collectivités en matière de préservation de la qualité de l'air
PROGRAMME D'ACTION	3	Réduire les émissions de polluants du secteur économique
AXE 3 : Une trame verte, bleue et noire pour l'adaptation du territoire		
PROGRAMME D'ACTION	1	Rendre les habitants acteurs de la protection de leur environnement
PROGRAMME D'ACTION	2	Intégrer les enjeux environnementaux dans le développement économique
PROGRAMME D'ACTION	3	Engager les communes pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels
PROGRAMME D'ACTION	4	Aménager le territoire pour préserver la biodiversité et les milieux naturels
PROGRAMME D'ACTION	5	Réaliser le schéma directeur des eaux pluviales

N°		TITRE DU PROGRAMME D'ACTION
AXE 4 : Une consommation durable et une alimentation saine pour tous		
PROGRAMME D'ACTION	1	Structurer des services de proximité pour une consommation responsable
PROGRAMME D'ACTION	2	Accompagner l'ensemble des entreprises à mieux répondre aux besoins du territoire
PROGRAMME D'ACTION	3	Accentuer le soutien aux démarches de consommation durable portées par les collectivités
PROGRAMME D'ACTION	4	Organiser une stratégie alimentaire territoriale
AXE 5 : Des mobilités adaptées à l'urgence climatique		
PROGRAMME D'ACTION	1	Faciliter la mobilité des habitants du territoire
PROGRAMME D'ACTION	2	Promouvoir l'intermodalité dans les déplacements liés à l'activité économique
PROGRAMME D'ACTION	3	Accentuer l'action des collectivités en faveur des mobilités durables
PROGRAMME D'ACTION	4	Penser l'aménagement du territoire pour décarboner nos déplacements
AXE 6 : Un partage du Plan Climat par tous les acteurs du territoire		
PROGRAMME D'ACTION	1	Engager les habitants dans la mise en œuvre du Plan climat
PROGRAMME D'ACTION	2	Engager les agents et les partenaires dans la mise en œuvre du Plan climat
PROGRAMME D'ACTION	3	Engager les élus dans le partage et la mise en œuvre du Plan climat
PROGRAMME D'ACTION	4	Evaluer et communiquer sur l'impact du Plan climat

Titre axe



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°

Titre programme



Contexte

Action 1-2-1	Titre			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	

Action 1-2-2	Titre			Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	

Action 1-2-3	Titre			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	



Bénéfices attendus du programme d'action

Adaptation au changement climatique		Amélioration de la qualité de l'air	
Réduction des émissions de GES		Réduction de la consommation	
Séquestration du carbone		Production d'énergies renouvelables	
Effets sur l'environnement			

Sommaire

Chaque programme d'action repose sur une trame commune, détaillée et présentée ici :

- **Contexte** : chaque programme présente un résumé du contexte dans lequel il s'inscrit. Ce contexte peut être national puis local, ou bien ne reposer que sur des enjeux identifiés localement. Le contexte présentera alors quelques données permettant une meilleure compréhension du choix qui a poussé à inscrire l'action au sein du PCAET. Les actions détaillées dans le programme sont aussi présentées, de même que le contexte réglementaire qui cadre le programme.
- **Détail de l'action** : cette partie présente la matière même qui compose le programme, on y présente les actions à mettre en place.
- **Niveau de priorité** : 3 niveaux sont proposés, donnés à titre indicatif :
 - o **Priorité 1** : *action structurante, action de planification prioritaire*
 - o **Priorité 2** : *action opérationnelle de court à moyen terme*
 - o **Priorité 3** : *action de plus long terme ou dépendant d'autres actions*
- **Maitre d'ouvrage** : chaque action est portée par un acteur en particulier, ou bien par un partenaire du territoire.
- **Partenaires** : le maitre d'ouvrage pourra s'appuyer sur un certain nombre de partenaires, afin de pouvoir mettre en œuvre l'action. La liste des partenaires n'est pas exhaustive. Elle pourra se compléter au fur et à mesure des opportunités qui pourront se présenter.
- **Indicateurs de réalisation** : les indicateurs de suivi potentiels et éventuellement la valeur cible à atteindre.
- **Bénéfices attendus du programme d'action** : les effets attendus de l'action sont indiqués, complétés par l'analyse environnementale.

UN TERRITOIRE SOBRE EN ENERGIE, DES ENERGIES ACCESSIBLES A TOUS

Un territoire sobre en énergie, des énergies accessibles à tous



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°1

Accompagner les habitants dans la réduction de leurs consommations énergétiques

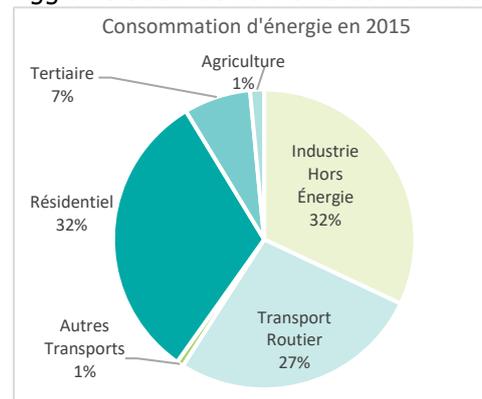
Jean-Paul MOTTIER



Contexte

La consommation énergétique du territoire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut correspond à 4 139 GWh par an.

Les habitants du territoire sont les premiers à payer la hausse des coûts de l'énergie, pour chauffer leur logement et se déplacer. En effet, le secteur résidentiel consomme 1 305 GWh en 2015 (32% de la consommation totale du territoire) et émet 25% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire (209 852 tonnes de CO₂). Les transports routiers représentent 27% de la consommation d'énergie (et 24% des émissions).



Ainsi, la maîtrise de l'énergie dans les logements aurait un impact important sur la consommation d'énergie totale du territoire, sur les émissions de GES, mais surtout sur le pouvoir d'achat des habitants. Le potentiel de réduction réside principalement dans la baisse du besoin de chauffage (80 % des besoins d'énergie) et donc dans la rénovation énergétique des bâtiments. Ce potentiel est d'autant plus important que le parc de logements est ancien, 86 % des logements de la CAPH ayant été construits avant 1990. Ainsi, cela représenterait une dynamique de 11 827 logements à rénover d'ici 2030, soit 1 314 rénovations par an sur la période 2021 – 2030. De 2030 à 2050, l'objectif serait de rénover 28 241 logements au rythme annuel de 1 412 logements. Le passage aux énergies renouvelables permet aussi de réduire les émissions de GES. Enfin, la précarité énergétique¹ touche 8,1 % de la population de La Porte du Hainaut, alors qu'au niveau national elle ne touche que 5,4 % de la population.

Les actions menées seront entre-autres de :

- Promouvoir et développer le service Info Habitat France Renov,
- Expérimenter l'auto-rénovation "accompagnée" (logements sociaux et privés),
- Organiser des achats groupés de matériaux biosourcés,
- Organiser le contrôle des travaux de rénovation de logements sociaux et privés subventionnés,
- Amplifier le rythme de rénovation des logements sociaux (300 aujourd'hui),
- Subventionner l'installation de panneaux photovoltaïques sur les logements sociaux,
- Subventionner l'installation de panneaux solaires thermiques dans les logements sociaux,
- Mener des opérations de sensibilisation des locataires aux éco-gestes,
- Développer les équipements de production d'ENR "citoyens, coopératifs, participatifs".

¹ Précarité énergétique : concerne les ménages dont les dépenses énergétiques (logement et mobilité quotidienne) sont supérieures à 15 % et dont le reste à vivre est inférieur à 0 €.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire de plus en plus strict, avec les objectifs suivants :

- **Réduction des consommations d'énergie de 50%** du territoire entre 2012 et 2050 (*Loi Energie Climat n° 2019-1147 du 8 novembre 2019*) ;
 - **Réduction des émissions de GES de 95% pour le résidentiel** entre 1990 et 2050 (*Stratégie Nationale Bas Carbone introduite par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*) ;
- Atteindre 33% d'énergies renouvelables** dans le mix-énergétique d'ici 2030 (Programmation Pluriannuelle de l'Energie introduit par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Action 1-1-1	Promouvoir et développer le service Info Habitat France Renov		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Faire connaître ce service public de la rénovation énergétique auprès de l'ensemble des partenaires (communes, associations, travailleurs sociaux ..).	CAPH - Info Habitat France Renov - Entreprises	CD2E CAUE Communes	Nombre de contacts du service Info Habitat - France Renov' Nombre de conversions d'appareil de chauffage
Informier le grand public sur les matériaux biosourcés, la conversion des appareils de chauffage vers des solutions bas carbone, la construction passive...			
Sensibiliser les ménages aux démarchages sauvages et aux écogestes			Nombre de passage à l'action (1500 /an)
Organiser des événementiels de sensibilisation (logements durables, visite de chantiers, réalisations exemplaires, conférences...)			Nombre de réhabilitations globales (500 /an)
Adapter les moyens humains de l'Info Habitat- France Renov en fonction de la montée en charge des demandes et des objectifs à atteindre			
Sensibiliser et accompagner les ménages dans leur projet de construction et de travaux de réhabilitation. Les conseiller au stade du permis de construire, de la déclaration de travaux pour orienter les projets vers la performance environnementale (aides, subvention, matériaux ..)			
Promouvoir le PassRénovation de la Région Hauts de France pour les ménages hors ANAH.			
Accentuer et/ou développer les aides financières de la CAPH notamment en faveur de la construction passive de logements sociaux et bâtiments publics.			Nombre de ménages accompagnés financièrement

Continuer à soutenir la réhabilitation des logements des ménages les plus précaires : mise en œuvre du volet réhabilitation énergétique OPAH PIG			
Poursuivre et améliorer l'accompagnement des primo-accédants dans l'ancien à la réhabilitation énergétique de leur logement (dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété)			
Etudier les conditions d'accompagnement de la CAPH à l'obtention pour les ménages hors ANAH du Pass'Rénovation HDF			
Soutenir financièrement l'installation de systèmes de production d'électricité renouvelable en autoconsommation			Nombre de systèmes installés chez les particuliers, volume d'aide engagé
Etudier les conditions de mise en place d'un aide financière pour l'installation chez les particuliers de systèmes de chauffage et de ventilation à partir d'énergies renouvelables... (objectif de 50 la première année du dispositif puis 100 et 150, les années suivantes)			

Action 1-1-2	Expérimenter l'auto-rénovation "accompagnée" (logements sociaux et privés)		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Accompagner techniquement et financièrement à titre expérimental dans 4 communes du territoire (Denain, Wallers, Escautpont, St Amand les Eaux, parc privé et parc social)	CAPH - CCAS, centres sociaux et structures d'accompagnement des communes concernées	ADEME Bailleurs	Accompagner techniquement et financièrement à titre expérimental dans 4 communes du territoire (Denain, Wallers, Escautpont, St Amand les Eaux, parc privé et parc social)

Action 1-1-3	Organiser des achats groupés de matériaux biosourcés		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Organiser des achats groupés de matériaux biosourcés pour les habitants du territoire.	PNRSE	CAPH, communes	Nombre d'achats groupés, volume d'achat réalisés

Action 1-1-4	Contrôler des travaux de rénovation de logements sociaux et privés subventionnés		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Organiser ce contrôle dès la réception des travaux et dans la durée avec un suivi des consommations d'énergie.	CAPH-Bailleurs - ANAH		Nombre de réhabilitations contrôlées

Action 1-1-5	Amplifier le rythme de rénovation des logements sociaux (300 aujourd'hui)		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Adapter le nombre aux objectifs de neutralité carbone en 2050. Adapter le dispositif d'aides. Valoriser la rénovation "passive". Organiser avec les bailleurs des opérations pour mettre en œuvre les nouveaux principes d'isolation (chaux/chanvre, paille ...) et promouvoir les nouvelles filières régionales	CAPH		Nombre de rénovations dans le parc social
Action 1-1-6	Subventionner l'installation de panneaux photovoltaïques sur les logements sociaux		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Accompagner les installations en autoconsommation avec des objectifs d'autonomie	Bailleurs sociaux	CAPH	Nombre de projets aboutis et de KWh produits
Action 1-1-7	Subventionner l'installation de panneaux solaires thermiques dans les logements sociaux		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
En particulier lors de rénovation d'habitat collectif.	Bailleurs sociaux		Nombre d'installations réalisées
Action 1-1-8	Mener des opérations de sensibilisation des locataires aux écogestes		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Programme à engager avec les locataires dès leur retour dans leur logement rénové et dans la durée	Bailleurs sociaux	CCAS, Unis Cités	Nombre de sensibilisations réalisées
Action 1-1-9	Développer les équipements de production d'ENR "citoyens, coopératifs, participatifs"		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Etudier les structures juridiques et économiques appropriées au développement de ce type de projets. Faire appel à l'actionnariat citoyen	CAPH - Communes	Solaire en Nord - SEM Energies HDF	Etudier les structures juridiques et économiques appropriées au développement de ce type de projets. Faire appel à l'actionnariat citoyen



Bénéfices attendus du programme d'action

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement	<p>La rénovation par l'extérieur peut impacter le patrimoine bâti et la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères). Une production de déchets non négligeable peut être observée. La méthanisation offre un débouché pour les déchets agricoles mais un impact sur les déchets sera observé via les panneaux solaires et les éoliennes en fin de vie. Le paysage et le foncier pourront être impactés, ainsi que la sécurité des personnes.</p> <p>Les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de GES en se substituant à des énergies fossiles. Selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité (éolien, photovoltaïque au sol ...).</p> <p>Focus Natura 2000 : les travaux de rénovation peuvent avoir une incidence négative sur les chiroptères. En effet, les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire mentionnées pour les sites étudiés (Grand Rhinolophe, Murin des marais) sont susceptibles d'utiliser des gîtes anthropiques à un moment de leur cycle de vie (combles, charpentes, caves, menuiseries, etc.) en particulier dans des bâtiments anciens.</p> <p>Les travaux d'isolation peuvent entraîner la condamnation des accès à ces gîtes, déranger les individus en place, voire entraîner leur empoisonnement en cas d'utilisation de traitements du bois contre les parasites.</p>		

Sommaire

Un territoire sobre en énergie, des énergies accessibles à tous



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°2

Engager les collectivités à réduire leurs consommations d'énergie

Jean-Paul MOTTIER



Contexte

L'exemplarité de la CAPH et des communes est indispensable pour assurer la transition énergétique et écologique et susciter la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Outre leur rôle de coordinatrice de la transition énergétique, les collectivités territoriales gagnent en expérience, en cohérence et en légitimité en adoptant des pratiques plus vertueuses. La collectivité, qui possède ou assure la gestion d'un patrimoine bâti parfois important et vieillissant, dispose de leviers importants pour agir sur la consommation d'énergie du parc tertiaire, sur la qualité des infrastructures et sur la santé. De plus, pour conforter l'exemplarité, le fonctionnement interne des collectivités et des services par la commande publique durable, la diffusion des bonnes pratiques dans le fonctionnement interne des services sont primordiaux.

Les actions menées seront de :

- Etablir le diagnostic du patrimoine bâti de la CAPH,
- Afficher les consommations énergétiques en temps réel des bâtiments de la CAPH,
- Recruter un Conseiller en Energie Partagé,
- Sensibiliser les utilisateurs des bâtiments publics aux éco-gestes,
- Accompagner techniquement et financièrement les communes dans la réalisation de leur Plan Lumière.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire de plus en plus strict, avec les objectifs suivants :

- **Réduction des consommations d'énergie de 50%** du territoire entre 2012 et 2050 (*Loi Energie Climat n° 2019-1147 du 8 novembre 2019*) ;
- **Réduction des émissions de GES de 95% pour le tertiaire** entre 1990 et 2050 (*Stratégie Nationale Bas Carbone introduite par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*) ;
- **Réduction de la consommation énergétique des parcs tertiaires de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050** par rapport à 2010 pour les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m² de surface de plancher ou cumulée (*Décret tertiaire de la Loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018*) ;
- **Atteindre 33% d'énergies renouvelables** dans le mix-énergétique d'ici 2030 (*Programmation Pluriannuelle de l'Energie introduit par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*).

Action 1-2-1	Etablir le diagnostic du patrimoine bâti de la CAPH		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Elaborer une stratégie de gestion patrimoniale et de gestion des fluides	CAPH		Economies réalisées sur les consommations de fluides

Action 1-2-2	Afficher les consommations énergétiques en temps réel des bâtiments de la CAPH		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Afficher les consommations énergétiques globales, sur l'intranet, en temps réel et dans les bâtiments communautaires	CAPH		

Action 1-2-3	Recruter un Conseiller en Energie Partagé		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
<p>Liste non exhaustive des missions du (CEP) :</p> <p>Accompagner la mise en place opérationnelle du décret tertiaire. Diagnostiquer les bâtiments publics des communes de la CAPH et s'inscrire dans une démarche de bâtiment BBC et de développement des EnR</p> <p>Rédiger un cahier des charges exigeant pour la fourniture d'énergie des collectivités, qui servira de référence pour les communes (avec pourcentage d'EnR dans la fourniture d'énergie)</p> <p>Accompagner la mise en place des Contrats de Performance Globale sur les bâtiments publics</p> <p>Sensibiliser les communes aux énergies renouvelables (géothermie et solaire thermique pour les piscines ou les besoins de chaleur, ombrières et panneaux photovoltaïques sur les parkings et les bâtiments, micro-réseaux de chaleur à biomasse locale etc.)</p> <p>Partager des initiatives publiques et privées avec les élus en organisant des journées découvertes avec des visites autour des EnR (réseau de chaleur de Sin-le-Noble, Arras, Béthune, etc.)</p> <p>Piloter des projets mutualisés de production d'EnR dans le cadre de rénovation</p> <p>Privilégier les matériaux biosourcés (fixer des exigences de recourir à des matériaux biosourcés et filières courtes/locales)</p>	CAPH	Ademe, communes	Nombre de bâtiments diagnostiqués, évolution des consommations des communes, pourcentage de fournitures en ENR...

Action 1-2-4	Sensibiliser les utilisateurs des bâtiments publics aux écogestes		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires
		CAPH - Communes	Récré Verte - Famille Déclic Ademe
			Indicateurs Nombre de personnes sensibilisées

Action 1-2-5	Accompagner techniquement et financièrement les communes dans la réalisation de leur Plan Lumière		Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires
Inclure aussi les zones d'activités de la CAPH (passer aux LED ou aux éclairages solaires, comparer les consommations avant et après intervention, réduire ou supprimer une partie de l'éclairage en fonction des aménagements...)		CAPH	Ademe, Parc naturel Scarpe Escaut
			Indicateurs Pourcentage de l'EP rénové sur les zones communautaires, nombre de plans lumières réalisés

	Bénéfices attendus du programme d'action		
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	<p>L'efficacité énergétique des bâtiments publics, le recours à des projets mutualisés d'ENR et l'utilisation de biosourcés sont positifs pour le climat, l'air, l'énergie et les personnes fréquentant ces bâtiments. La rénovation peut impacter la biodiversité, le patrimoine et la production de déchets.</p> <p>Des actions liées à l'éclairage public sont positives pour la biodiversité (trame noire), le paysage et l'énergie (LED, optimisation de l'éclairage) et le climat. Cependant, pour certaines personnes le fait d'éteindre les lumières la nuit peut créer de l'insécurité.</p>		

Sommaire

Un territoire sobre en énergie, des énergies accessibles à tous



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°3 Décarboner l'activité économique

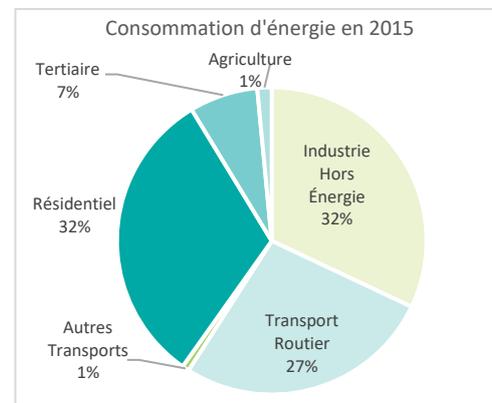
Jean-Paul MOTTIER



Contexte

Les entreprises du territoire (industries, tertiaire, exploitations agricoles) représentent 40% de la consommation d'énergie du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Sur les 4 139 GWh de consommation en 2015, le tertiaire représente 7%, soit 297 GWh, l'industrie 32%, soit 1 327 GWh et l'agriculture 1% (62 GWh). Sur les émissions de GES, le tertiaire émet 4% des émissions totales, l'industrie 21% et l'agriculture 8%. À long terme, les entreprises du territoire peuvent donc avoir un impact important sur la transition énergétique et climatique du territoire. À court terme, ces mêmes actions peuvent réduire leurs charges et les factures énergétiques, et contribuer à leur développement.



Les actions menées seront de :

- Accompagner les entreprises qui s'engagent dans des constructions/ rénovations énergétiques performantes de leurs bâtiments,
- Organiser des challenges entreprises sur des critères énergétiques et environnementaux,
- Massifier l'opération TPE/PME " gagnantes sur tous les coûts",
- Communiquer auprès des entreprises sur les aides publiques (diagnostic, rénovation, sobriété),
- Accompagner les entreprises dans l'application du "décret tertiaire",
- Accompagner les entreprises à la réduction de leurs consommations énergétiques,
- Consolider et développer l'achat groupé d'énergies par la SCIC ENER.A, en particulier l'achat d'énergies renouvelables,
- Qualifier et labelliser les zones d'activités en matière énergétique et environnementale,
- Organiser un programme de visites des sites de production d'EnR pour les élus,
- Développer et animer un réseau d'entreprises artisanales spécialisées dans la rénovation des logements,
- Réactualiser l'annuaire des fournisseurs et entreprises de l'éco-rénovation,
- Former aux métiers du bâtiment et aux nouveaux métiers de la rénovation et des EnR.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire de plus en plus strict, avec les objectifs suivants :

- **Réduction des consommations d'énergie de 50%** du territoire entre 2012 et 2050 (*Loi Energie Climat n° 2019-1147 du 8 novembre 2019*) ;
- **Réduction des émissions de GES de 81% pour l'industrie, de 46% pour l'agriculture et de 95% pour le tertiaire** entre 1990 et 2050 (*Stratégie Nationale Bas Carbone introduite par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*) ;

- **Réduction de la consommation énergétique des parcs tertiaires de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050** par rapport à 2010 pour les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m² de surface de plancher ou cumulée (*Décret tertiaire de la Loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018*) ;
- **Atteindre 33% d'énergies renouvelables** dans le mix-énergétique d'ici 2030 (*Programmation Pluriannuelle de l'Energie introduit par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*).

Action 1-3-1	Bonifier les aides aux entreprises qui s'engagent dans des constructions/ rénovations énergétiques performantes de leurs bâtiments			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		CAPH	Région, BGE, Chambres Consulaires	Nombre de dossiers soutenus

Action 1-3-2	Organiser des challenges entreprises sur des critères énergétiques et environnementaux			Priorité 3
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		CAPH	CDPH, Chambres consulaires, GrDF...	Nombre d'entreprises participantes

Action 1-3-3	Massifier l'opération TPE/PME " gagnantes sur tous les coûts"			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		CMA - CCI	CAPH, Ademe, Région	Nombre de diagnostics, boosters, heures d'accompagnement

Action 1-3-4	Communiquer auprès des entreprises sur les aides publiques (diagnostic, rénovation, sobriété)			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Utiliser le bulletin de liaison de la CMA vers les entreprises		CMA - CCI	CAPH, Ademe, Région	Nombre de publications

Action 1-3-5	Accompagner les entreprises dans l'application du "décret tertiaire"			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		CMA-CCI	CAPH, Ademe, Région	Nombre de diagnostics réalisés

Action 1-3-6	Accompagner les entreprises à la réduction de leurs consommations énergétiques			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Ainsi qu'à l'efficacité énergétique et à la décarbonation de leurs pratiques.		GRDF	CAPH, Pôle Synéo, CCI	

Action 1-3-7	Consolider et développer l'achat groupé d'énergies par la SCIC ENER.A, en particulier l'achat d'énergies renouvelables			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		Pôle Synéo	CAPH	Nombre d'entreprises adhérentes, volume acheté, pourcentage d'ENR

Action 1-3-8	Qualifier et labelliser les zones d'activités en matière énergétique et environnementale			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
<p>Checklist des points « environnementaux » à identifier lors des projets d'aménagement de parcs d'activité (aspects réglementaires) et expérimentation de zones HQE (en démarrant par la zone du Château d'eau à Douchy). Certifier la politique d'aménagement communautaire Créer un cahier des charges « écoresponsabilité » à destination des entreprises installées sur les zones communautaires ou avec un projet d'installation.</p>		CAPH		Superficie aménagée de manière durable

Action 1-3-9	Organiser un programme de visites des sites de production d'EnR pour les élus			Priorité 3
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		CAPH	PNRSE - Chambre d'Agriculture - CD2E	Nombre de visites / de participants

Action 1-3-10	Développer et animer un réseau d'entreprises artisanales spécialisées dans la rénovation des logements			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
S'appuyer sur une Charte de Qualité établie avec les entreprises volontaires		CAPH	CD2E	Nombre d'entreprises signataires de la Charte

Action 1-3-11	Réactualiser l'annuaire des fournisseurs et entreprises de l'éco-rénovation			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Promouvoir les filières de construction bois, chanvre, paille et lin et mettre en valeur les matériaux biosourcés/recyclés et locaux (briqueteries, argile local et chaux) avec un pourcentage d'utilisation dans les bâtiments rénovés		CD2E	CAPH, CMA, syndicats professionnels des filières concernées	

Action 1-3-12	Former aux métiers du bâtiment et aux nouveaux métiers de la rénovation et des EnR			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Pour disposer d'une main d'œuvre qualifiée disposant de nouveaux savoir-faire, adaptés aux enjeux climatiques		FFB- Chambre des métiers	CAPH, CMA	Nombre de formations proposées sur le territoire, nombre de participants PLIE inscrits dans les formations

	Bénéfices attendus du programme d'action			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+	
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+	
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+	
Effets sur l'environnement	La réhabilitation peut impacter négativement la biodiversité (en cas de nidification) et l'architecture.			

Sommaire

Un territoire sobre en énergie, des énergies accessibles à tous



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°4

Planifier le développement territorial des énergies renouvelables

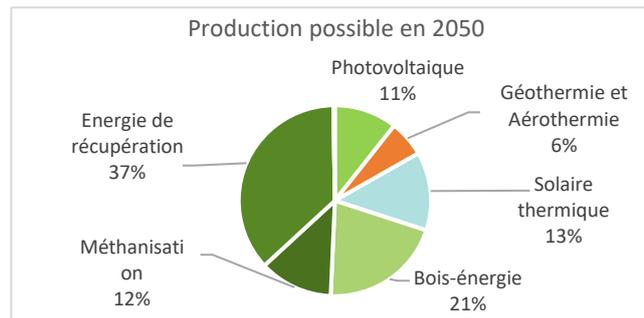
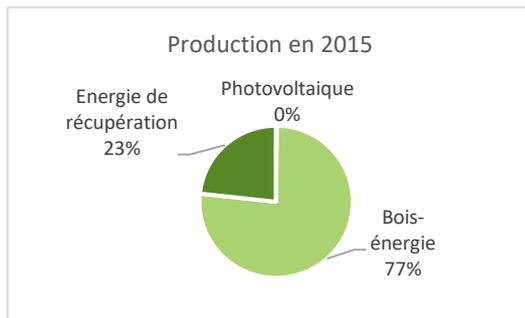
Jean-Paul MOTTIER



Contexte

Afin de mener à bien une stratégie de réduction des consommations d'énergie, notamment fossile, et d'augmentation de l'autonomie énergétique du territoire, il est nécessaire de connaître finement les potentiels de production d'énergie renouvelable du territoire.

Pour l'instant, les énergies renouvelables ne représentent que 5% de la consommation du territoire (223 GWh sur 4 139), et sont surtout basées sur le bois-énergie, qui n'est pas forcément produit sur le territoire. Le diagnostic du PCAET a dans un premier temps estimé le potentiel de production en 2050 à 387 GWh, soit 9% de la consommation actuelle. Il est donc bien nécessaire de développer des énergies renouvelables locales mais aussi de baisser les besoins d'énergie.



Le diagnostic du PCAET n'étant pas assez précis, une étude de planification énergétique devrait être réalisée lors de la période d'application de ce PCAET pour affiner les potentiels de production d'énergie renouvelable.

Les actions menées seront de :

- Réaliser un plan énergétique territorial et de déploiement des énergies renouvelables,
- Accompagner techniquement et financièrement les communes sur leurs projets d'installations de production d'ENR,
- Créer des supports de communication et/ou la réhabilitation de la Maison des Eco-Astuces.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire de plus en plus strict, avec les objectifs suivants :

- **Réduction des consommations d'énergie de 50%** du territoire entre 2012 et 2050 (*Loi Énergie Climat n° 2019-1147 du 8 novembre 2019*) ;
- **Atteindre 33% d'énergies renouvelables** dans le mix-énergétique d'ici 2030 (*Programmation Pluriannuelle de l'Énergie introduit par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*).

Action 1-4-1	Réaliser un plan énergétique territorial et de déploiement des énergies renouvelables		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
<p>Identifier les sources, potentiels et spécificités des différentes ENR.</p> <p>Penser l'ensemble des projets à venir dans une démarche partenariale, partagée et citoyenne.</p> <p>Réaliser un cadastre solaire en veillant à y intégrer les potentiels de développement sur les friches (associer ENR et biodiversité).</p> <p>Etudier la faisabilité de projets de réseaux de chaleur à partir de différentes sources d'énergie (chaleur fatale, bois énergie, géothermie, déchets...) et les lieux de consommation (piscines, bâtiments publics, EHPAD...).</p> <p>Accompagner le développement de projets de méthanisation à partir de sous-produits agricoles, de biodéchets, de boues de STEP...</p> <p>Etudier le potentiel de valorisation du gaz de houille et du gaz de mine en injection ou cogénération.</p> <p>Etudier le potentiel de production et d'utilisation de l'hydrogène « verte » à partir de la production d'énergie renouvelable. L'hydrogène paraît être un enjeu incontournable de long-terme, avec une distribution d'ici 10-15 ans. Les premières cibles seront les industriels, les transporteurs et les logisticiens.</p>	CAPH	Ademe, Région, CD2E, Solaire en Nord, SIAVED, Chambre d'agriculture, syndicats d'assainissement, BRGM...	
<p>Sous action - Installer des turbines hydroélectriques</p>	Voies Navigables de France	CAPH	
<p>Sous action - Accompagner techniquement les agriculteurs à l'installation de méthaniseurs adaptés (avec un focus sur la micro méthanisation et la petite méthanisation en co génération), de centrales photovoltaïques et à la valorisation du bois énergie</p>	GRDF-Chambre d'Agriculture - Agriculteurs	CAPH	Nombre de projets aboutis, volume de production
<p>Sous action - Etudier le potentiel de méthanisation par la valorisation des biodéchets (particuliers, agricoles etc.)</p>	SIAVED	CAPH	
<p>Sous action - Etudier l'implantation d'un site de production d'hydrogène "vert" sur le Denaisis</p>	Verso Energie	LOG'S, Lesaffre, CAPH	Volume de production
<p>Sous action - Développer l'installation de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude</p>	Bailleurs	CAPH	Nombre d'installations réalisées
<p>Sous action - Ecrire un cahier des charges pour l'intégration des</p>	CAPH	Cerema, CAUE	

projets d'EnR dans les opérations d'aménagement			
Sous action - Faciliter l'intégration réglementaire des projets d'installation d'EnR dans le PLUI	CAPH	Cerema, CAUE, Parc naturel régional Scarpe Escaut,...	
Sous action - Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des installations de production d'EnR	CAPH	PNRSE - Mission Bassin Minier	

Action 1-4-2	Accompagner techniquement et financièrement les communes sur leurs projets d'installations de production d'ENR		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
S'appuyer sur la cellule "Appui aux communes" de la CAPH	CAPH	Solaire en Nord - Chambre d'Agriculture ...	

Action 1-4-3	Créer des supports de communication et/ou la réhabilitation de la Maison des Eco-Astuces		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Pour promouvoir par différents supports, à destination du grand public, la réhabilitation, les économies d'énergie, les biomatériaux...	CAPH		

	Bénéfices attendus du programme d'action		
Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement	<p>La méthanisation offre un débouché pour les déchets agricoles mais un impact sur les déchets sera observé via les panneaux solaires et les éoliennes en fin de vie. Le paysage et le foncier pourront être impactés, ainsi que la sécurité des personnes.</p> <p>Les installations de méthanisation peuvent aussi émettre de mauvaises odeurs, augmenter le trafic routier aux alentours (négatif pour l'air et le climat), et potentiellement avoir un impact négatif sur la pollution de l'air (ammoniac, oxydes d'azote, particules avec le bois-énergie). Selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité (éolien, photovoltaïque au sol ...).</p> <p>Focus Natura 2000 : afin d'éviter tout risque d'incidences des projets de méthanisation sur les habitats d'intérêt communautaire, ces projets devront être localisés hors des périmètres des sites Natura 2000 du territoire de la CAPH.</p>		

Sommaire

UNE REDUCTION DES POLLUANTS ET DE LEURS IMPACTS SUR LA POPULATION

Une réduction des polluants et de leurs impacts sur la population



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°1

Informier, sensibiliser et mobiliser les habitants aux enjeux de la qualité de l'air

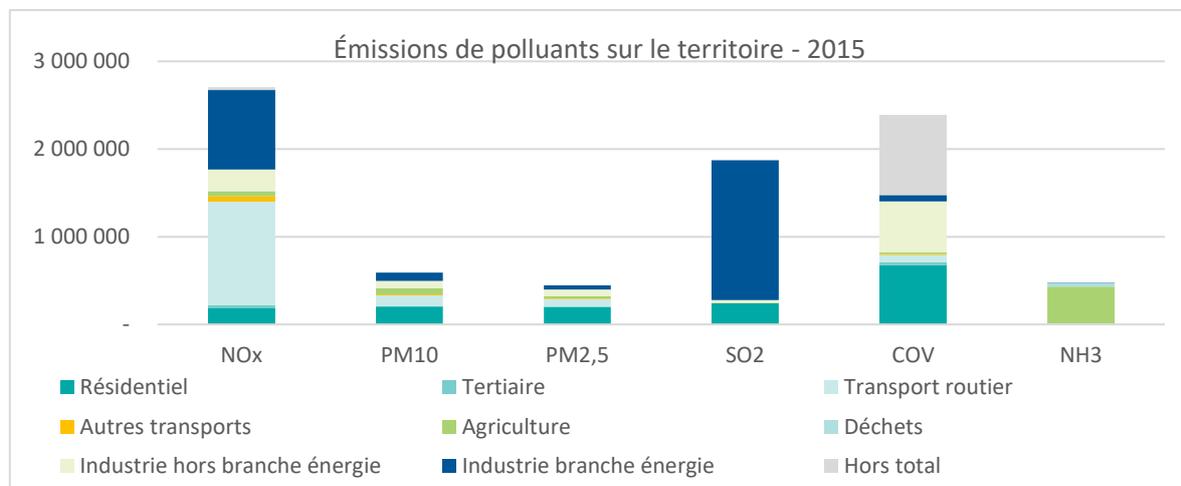
Céline IMBERT



Contexte

La qualité de l'air a des effets importants sur la santé, ils peuvent être immédiats ou à long terme (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...).

L'exposition chronique aux particules conduit aux effets et aux impacts les plus importants pour la santé : d'après Santé publique France, la pollution aux particules fines PM_{2,5} est responsable de 48 000 décès par an. Sur le territoire de la Porte du Hainaut, les émissions de polluants sont principalement liées au secteur résidentiel (45% des PM_{2,5}, 35% des PM₁₀ et 28% des COVNM), au transport routier (44% des NO_x, 19% des PM_{2,5} et 21% des PM₁₀), aux industries (17% des PM_{2,5}, 14% des PM₁₀ et 24% des COVNM) et à l'agriculture pour le NH₃. Par leurs usages, les habitants du territoire peuvent contribuer à réduire la pollution atmosphérique.



Par ailleurs, la santé des habitants peut aussi être affectée par une mauvaise qualité de l'air intérieur.

Les actions menées seront de :

- Communiquer sur les perturbateurs Endocriniens (cf communes zéro déchet),
- Sensibiliser sur les matériaux et produits éco labellisés, bio sourcés...
- Diffuser plus largement au grand public les mesures de qualité de l'air,
- Equiper un panel d'habitants pour mener des campagnes de sensibilisation à la qualité de l'air,
- Intégrer les enjeux de la qualité de l'air dans le Contrat Local de Santé (1 000 premiers jours de la vie de l'enfant),
- Renforcer l'information des habitants sur la réglementation et les épisodes de pollution atmosphériques.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire avec les objectifs suivants :

- **Réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques** entre 2005 et 2030 (*Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques Arrêté du 10 mai 2017 – Décret n°2017-949 du 10 mai 2017*)

Polluant	
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 77 %
Oxydes d'azote (NO _x)	-69 %
Composés Organiques Volatils non méthanique (COVNM)	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 57 %

- Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) des départements du Nord et du Pas-de-Calais, approuvé le 27 mars 2014 prévoyait une réduction de 30 % d'émission de polluants entre 2014 et 2019. Celui-ci est en cours de révision. Son périmètre d'étude s'est resserré autour des agglomérations de Lille, Béthune, Lens-Douai et Valenciennes. Le PPA, dans son nouveau format, devrait pouvoir être approuvé par arrêté préfectoral début 2023.

Action 2-1-1	Communiquer sur les perturbateurs Endocriniens (cf communes zéro déchet)		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Définir ce que sont les PE Métaux lourds, pesticides, COV, médicaments, etc.) et leur complexité (effet cocktail/ courbe en cloche) (lien avec l'ars).	SIAVED	ARS - CAPH - ATMO	Nombre de communes inscrites dans le label "Commune 0 déchet"

Action 2-1-2	Sensibiliser sur les matériaux et produits éco labellisés, bio sourcés...		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Promouvoir les matériaux et les produits moins polluants pour l'air intérieur (matériaux biosourcés, produits ménagers, peintures avec écolabel, poêle à bois Flamme Verte, aération quotidienne...).	France Renov	ATMO	

Action 2-1-3	Diffuser plus largement au grand public les mesures de qualité de l'air		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH -Communes	ATMO	Nombre de communes relayant les mesures ATMO

Action 2-1-4	Equiper un panel d'habitants pour mener des campagnes de sensibilisation à la qualité de l'air		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Equiper de micro capteurs	CAPH	ATMO	Nombre d'habitants volontaires

Action 2-1-5	Intégrer les enjeux de la qualité de l'air dans le Contrat Local de Santé (1 000 premiers jours de la vie de l'enfant)			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Sensibiliser les parents et futurs parents aux pollutions extérieures et intérieures, expérimenter des consultations péri et néo natales dédiées à la prévention des pollutions		CAPH	ATMO - ARS - hôpitaux du territoire - professionnels de santé	

Action 2-1-6	Renforcer l'information des habitants sur la réglementation et les épisodes de pollution atmosphériques			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		S3PI	ATMO - CAPH	

	Bénéfices attendus du programme d'action		
Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement		

Sommaire

Une réduction des polluants et de leurs impacts sur la population



Référent de la CAPH

Céline IMBERT

PROGRAMME D'ACTION N°2

Renforcer l'action des collectivités en matière de préservation de la qualité de l'air



Contexte

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Ses effets sur la santé sont avérés et peuvent être immédiats ou à long terme (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...). Outre leur rôle de coordination, l'exemplarité de la CAPH et des communes, en diffusant les bonnes pratiques, est indispensable pour susciter la mobilisation de l'ensemble des acteurs. De plus, les collectivités ont une responsabilité vis-à-vis de leurs administrés concernant l'information et la surveillance de la qualité de l'air sur leur territoire, notamment pour les personnes sensibles. Enfin, la surveillance de la qualité de l'air intérieur doit être prise en considération de manière prioritaire et c'est par ailleurs une obligation pour les établissements recevant du public où au manque d'aération s'ajoutent des polluants issus des peintures (solvants, matériaux, meubles, ...) et des polluants externes qui entrent à l'intérieur (benzène).

Les actions menées seront de :

- Faire évoluer les marchés publics de construction/rénovation, d'entretien,
- Mutualiser l'achat d'appareils de détection de polluants et de CO₂,
- Poursuivre la sensibilisation des techniciens dans les communes en les formant à la qualité de l'air intérieur,
- Expérimenter le partenariat entre ATMO et une commune sur le suivi et l'information de la qualité de l'air aux habitants,
- Recueillir les données du BRGM sur le gisement et les émissions de gaz minier,
- Inscrire l'enjeu de la qualité de l'air dans les opérations d'aménagement,
- Mesurer l'impact de la mise en place d'une ZFE sur la qualité de l'air,
- Intégrer le suivi de la qualité de l'air dans les données de " l'observatoire de l'environnement" de la CAPH.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire avec les objectifs suivants :

- **Réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques** entre 2005 et 2030 (*Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques Arrêté du 10 mai 2017 – Décret n°2017-949 du 10 mai 2017*)

Polluant	
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 77 %
Oxydes d'azote (NOx)	-69 %
Composés Organiques Volatils non méthanique (COVNM)	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 57 %

- **Fixer des objectifs territoriaux biennaux de réduction des polluants atmosphériques au moins aussi exigeant que ceux du PREPA, applicable dès 2022** et respecter les

normes de qualité de l'air au plus tard en 2025. (LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités).

- Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) des départements du Nord et du Pas-de-Calais, approuvé le 27 mars 2014 prévoyait une réduction de 30 % d'émission de polluants entre 2014 et 2019. Celui-ci est en cours de révision. Son périmètre d'étude s'est resserré autour des agglomérations de Lille, Béthune, Lens-Douai et Valenciennes. Le PPA, dans son nouveau format, devrait pouvoir être approuvé par arrêté préfectoral début 2023.

Action 2-2-1	Faire évoluer les marchés publics de construction/rénovation, d'entretien			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Veiller à recourir aux matériaux biosourcés aux produits naturels, former les personnels pour faire évoluer les pratiques	CAPH - communes	SIAVED	Nombre de marchés intégrant des techniques / produits respectueux de la qualité de l'air. Nombre de bâtiments entretenus avec des produits naturels ou éco labellisés	

Action 2-2-2	Mutualiser l'achat d'appareils de détection de polluants et de CO ₂			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
A installer dans les classes et les bâtiments recevant du public en ciblant prioritairement les lieux accueillant des jeunes enfants	CAPH	Communes, ATMO	Nombre de capteurs déployés	

Action 2-2-3	Poursuivre la sensibilisation des techniciens dans les communes en les formant à la qualité de l'air intérieur			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	CAPH	Communes, ATMO	Nombre d'agents formés / de communes concernées	

Action 2-2-4	Expérimenter le partenariat entre ATMO et une commune sur le suivi et l'information de la qualité de l'air aux habitants			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	TRITH-SAINT-LEGER	ATMO - CAPH	Nombre de capteurs déployés. Nombre de polluants mesurés. Nombre d'habitants informés. Evolution des polluants mesurés	
Action 2-2-5	Recueillir les données du BRGM sur le gisement et les émissions de gaz minier			Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	BRGM	CAPH		
Action 2-2-6	Inscrire l'enjeu de la qualité de l'air dans l'aménagement du territoire			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
S'appuyer sur le guide et la méthodologie de l'ATMO. Expérimenter la démarche sur une opération d'aménagement communal (outil de modélisation 3D de l'ATMO)	CAPH - communes	CAPH - CEREMA - ATMO		
Action 2-2-7	Mesurer l'impact de la mise en place d'une ZFE sur la qualité de l'air			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Etudier les possibilités de déployer un réseau de micro capteurs sur les territoires concernés par la future ZFE du Valenciennois	CAVM	CAPH - CEREMA - ATMO		
Action 2-2-8	Intégrer le suivi de la qualité de l'air dans les données de " l'observatoire de l'environnement" de la CAPH			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	CAPH	ATMO - Observatoire Climat CERDD	Nombre de capteurs déployés. Nombre de polluants mesurés. Nombre d'habitants informés. Evolution des polluants mesurés	



Bénéfices attendus du programme d'action

Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement		

Sommaire

Une réduction des polluants et de leurs impacts sur la population



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°3

Réduire les émissions de polluants du secteur économique

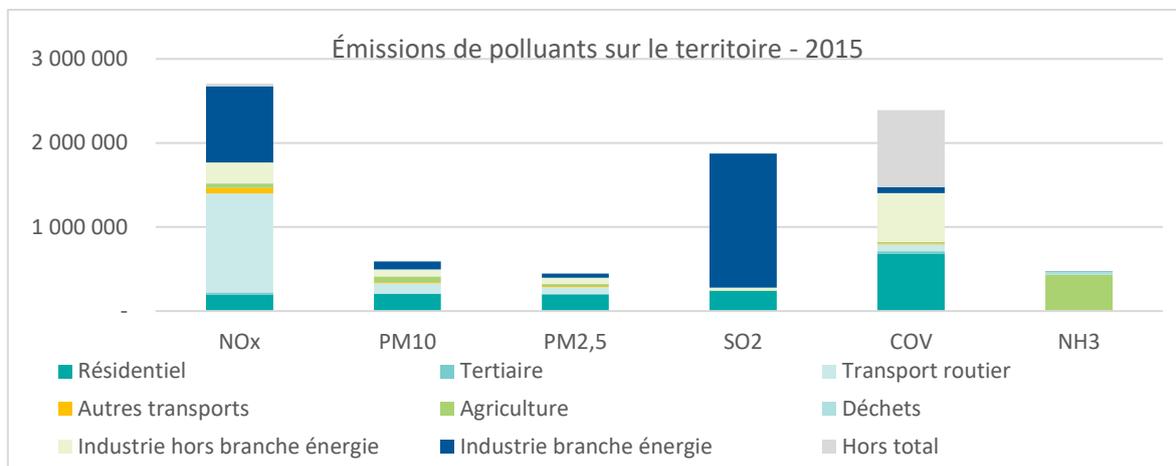
Céline IMBERT



Contexte

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Ses effets sur la santé sont avérés. Ils peuvent être immédiats ou à long terme (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...). Les polluants atmosphériques ont aussi des effets néfastes sur l'environnement : les bâtis (salissures par les particules), les écosystèmes et les cultures (nécroses foliaires par l'ozone par ex.). Leurs coûts sont évalués à plusieurs milliards d'euros.

L'exposition chronique aux particules conduit aux effets et aux impacts les plus importants pour la santé : d'après Santé publique France, la pollution aux particules fines PM_{2,5} est responsable de 48 000 décès par an. Sur le territoire de la Porte du Hainaut, les émissions de polluants sont principalement liées au secteur résidentiel (45% des PM_{2,5}, 35% des PM₁₀ et 28% des COVNM), au transport routier (44% des NO_x, 19% des PM_{2,5} et 21% des PM₁₀), aux industries (17% des PM_{2,5}, 14% des PM₁₀ et 24% des COVNM) et à l'agriculture pour le NH₃. Ainsi, les secteurs économiques de l'agriculture et de l'industrie sont en première ligne pour limiter les émissions de polluants et ainsi améliorer la qualité de l'air du territoire.



En ce qui concerne les émissions de l'industrie branche énergie, la transformation de la centrale de Bouchain a permis de passer de 1 872 tonnes de SO₂ émises en 2015 à 482 tonnes en 2018. Aucune action complémentaire n'est donc prévue sur le dioxyde de soufre ou sur le secteur de l'industrie branche énergie.

Les actions menées seront de :

- Animer le réseau des industriels sur la question de la qualité de l'air,
- Intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur dans le projet de rénovation ou de construction de bâtiments d'entreprises sur les zones d'activités,
- Proposer des plans de formation à la qualité de l'air intérieur sur les lieux de travail,
- Mener des campagnes de mesures sur les sites industriels sensibles.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire avec les objectifs suivants :

- **Réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques** entre 2005 et 2030 (*Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques Arrêté du 10 mai 2017 – Décret n°2017-949 du 10 mai 2017*)

Polluant	
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 77 %
Oxydes d'azote (NO _x)	-69 %
Composés Organiques Volatils non méthanique (COVNM)	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 57 %

- Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) des départements du Nord et du Pas-de-Calais, approuvé le 27 mars 2014 prévoyait une réduction de 30 % d'émission de polluants entre 2014 et 2019. Celui-ci est en cours de révision. Son périmètre d'étude s'est resserré autour des agglomérations de Lille, Béthune, Lens-Douai et Valenciennes. Le PPA, dans son nouveau format, devrait pouvoir être approuvé par arrêté préfectoral début 2023.

Action 2-3-1	Animer le réseau des industriels sur la question de la qualité de l'air		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Travailler à sensibiliser les industriels aux émissions de polluants, améliorer leurs installations pour respecter les normes industrielles et sanitaires et anticiper les évolutions de la réglementation. Organiser des rencontres et des tables rondes thématiques	S3PI	ATMO DREAL	Nombre d'industriels sensibilisés à l'enjeu de la qualité de l'air

Action 2-3-2	Intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur dans le projet de rénovation ou de construction de bâtiments d'entreprises sur les zones d'activités		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Intégrer dans le cahier des charges « écoresponsabilité » soumis aux porteurs de projets	CAPH	ATMO	

Action 2-3-3	Proposer des plans de formation à la qualité de l'air intérieur sur les lieux de travail		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CMA CCI	DIRECCTE	Nombre de formations proposées

Action 2-3-4	Mener des campagnes de mesures sur les sites industriels sensibles			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		DREAL	ATMO - CAPH	Nombre de stations installées à proximité des sites sensibles. Evolution des pollutions

	Bénéfices attendus du programme d'action		
Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement		

Sommaire

UNE TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE POUR L'ADAPTATION DU TERRITOIRE

Une trame verte, bleue et noire pour l'adaptation du territoire



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°1

Rendre les habitants acteurs de la protection de leur environnement

Géry QUINCHON (biodiversité) – Matthieu HOYAU (eau)



Contexte

La question de l'environnement regroupe de nombreuses thématiques : la biodiversité, l'air, l'eau, le bruit, la santé... Notre environnement nous fournit aussi de nombreux services : ce que nous mangeons, l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, l'énergie pour nous chauffer ou nous déplacer. Le territoire de la Porte du Hainaut, et le département du Nord plus largement, est très artificialisé, et ne fournit pas autant de services environnementaux qu'il le pourrait. La (re)végétalisation de certains espaces peut ainsi permettre une meilleure infiltration des eaux à la parcelle et contribuer ainsi à un cycle de l'eau plus résilient, la création d'habitats écologiques, de nichoirs, peut être favorable à la biodiversité, et fournir aussi un cadre de vie agréable, propice au bien-être et à la détente, mais aussi créer des zones de fraîcheur l'été. Le sujet de l'assainissement est aussi important pour réduire l'impact de nos habitations sur l'environnement.

Afin d'avoir des jardins durables et favorables à la biodiversité, le référentiel EcoJardin est déjà présent sur le territoire communautaire inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut. Il comporte 7 domaines relevant de la gestion d'un espace vert qui sont la planification et l'intégration du site, le sol, l'eau, la faune et la flore, le matériel et les engins, la formations et le public et se veut un véritable outil méthodologique, un guide de bonnes pratiques à destination des jardiniers et des gestionnaires d'espaces verts. Il répond à deux principaux objectifs :

- Disposer d'un langage commun concernant la gestion écologique
- Guider les jardiniers et les gestionnaires d'espaces verts vers de bonnes pratiques

Les actions menées seront de 5 types :

- Les bonnes pratiques individuelles,
- La réglementation,
- Les projets collectifs,
- La gestion des boisements,
- La gestion des eaux et des risques.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire avec les objectifs suivants :

- Les bois et forêts des particuliers constitués d'une surface égale ou supérieure à 25 hectares, appartenant à un même propriétaire, situées dans une même zone géographique définie par décret, doivent être gérés conformément à un plan simple de gestion agréé. Un plan simple de gestion comprend :
 - Une brève analyse des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la forêt et, en cas de renouvellement, de l'application du plan précédent ;
 - Un programme d'exploitation des coupes ;
 - Un programme des travaux de reconstitution après coupe. (Code forestier)

Bonnes pratiques individuelles

Bonnes pratiques individuelles			
Action 3-1-1	Faire monter en expertise le réseau des éco-jardiniers		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Découvrir l'éco jardinage : ne pas couper d'arbustes au printemps, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, entretenir une haie en fonction du contexte météorologique	PNRSE		nombre de supports d'information diffusés / nombre de formations
Action 3-1-2	Etendre le dispositif Eco-jardin au périmètre de la CAPH		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Animer le réseau des éco-jardiniers (avec des cours de jardinage, des publications, des évènements) et soutenir financièrement les particuliers en matière de jardinage alternatif (acquisition de cuves, nichoirs, outillage...)	CAPH -	Communes, PNRSE, SIAVED, Les Saprophytes, associations...	Nombre d'éco jardins et évolution sur 6 ans. Nombre de personnes sensibilisées à la gestion naturelle. Nombre d'animations menées. Volume d'aides. Nombre de nichoirs / gites installés
Action 3-1-3	Recenser dans les communes les parcelles potentiellement utilisables pour du jardinage		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	Communes et CCAS		Nombre de parcelles mises à disposition

Règlementation et sanction

Action 3-1-4	Communiquer sur le droit de l'environnement et les sanctions		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Organiser des campagnes d'informations grand public	Communes	DREAL, ONF, S3PI	Nombre de campagnes effectuées

Projets collectifs			
Action 3-1-5	Créer et animer un réseau de référents de gestionnaires de jardins partagés et collectifs		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Indicateurs
		CAPH - Communes	Structures associatives, maisons de quartier, centres sociaux... Création du réseau. Nombre de jardins accompagnés
Action 3-1-6	Soutenir, accompagner les nouveaux projets de jardins collectifs		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Indicateurs
Soutien technique et financier		Communes - Bailleurs	Structures associatives, maisons de quartier, centres sociaux... Nombre de nouveaux sites créés
Action 3-1-7	Impliquer les habitants dans les opérations d'aménagement du cadre de vie		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Indicateurs
Mobiliser le FTU et autres aides		Communes	PNRSE, CEN... Nombre d'opérations menées
Action 3-1-8	Bonifier les aides aux associations porteuses de projets répondant aux enjeux du PCAET		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Indicateurs
		Communes, CAPH,	Associations, Région (PIVA)... Nombre de projets soutenus. Volume de subventions versées
Action 3-1-9	Initier et généraliser le permis de végétaliser		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Indicateurs
Accompagner les projets (suivi administratif des déclarations de travaux, conseil sur les plantations, prévoir le suivi, identification des lieux de plantation etc)		Communes	CAPH, Parc, CAUE Nombre de permis délivrés

Gestion des boisements			
Action 3-1-10	Planter des "mini-forêts"		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires
Avec une dimension participative et éducative sur l'entretien et les schémas d'implantation)		Communes	MiniBigForest, TreesEverywhere, Beeforest
Action 3-1-11	Identifier le foncier disponible en lisière de forêt domaniale pour mener des actions de reforestation avec l'ONF		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires
		CAPH, ONF	Ma verte Forêt, communes
Action 3-1-12	Restaurer et gérer les saules-têtards, étudier leur valorisation en bois énergie		Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires
		PNRSE - Chambre d'agriculture	CAPH - Communes
Action 3-1-13	Informers les riverains de forêts domaniales, les notaires du "droit de priorité" de l'ONF		Priorité 3
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires
		ONF	Ordre des Notaires, CAPH, communes
Action 3-1-14	Encourager l'acquisition de terrains par les collectivités et en confier la gestion à l'ONF dans le cadre de mesures compensatoires et du régime forestier		Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires
		ONF, communes	
Action 3-1-15	Promouvoir la plantation d'essences avec un potentiel fort de stockage du CO2		Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires
Sensibiliser les services des villes		ONF, communes	
			Indicateurs
			Surface implantée avec les nouvelles variétés

Action 3-1-16	Poursuivre et accentuer la valorisation des "déchets de coupes forestières et autres" en bois énergie			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		ONF - Chambre d'Agriculture...	Parc Naturel Régional	Volumes valorisés
Action 3-1-17	Expérimenter le débardage mixte (mécanique et animal)			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		ONF, pôle Trait du Nord, Animavia...		
Action 3-1-18	Réactualiser les outils pédagogiques de la Maison de la forêt			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Repenser le sentier pédagogique et la muséographie		ADEPSE, PNRSE	ONF, CAPH	Evolution du nombre de visiteurs
Action 3-1-19	Assister techniquement les communes dans la gestion de leurs parcelles forestières			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Adapter les modes de gestion au réchauffement climatique		ONF, communes		Nombre de communes ayant mis en place un plan forestier. Superficie concernée par les plans forestiers

Gestion de l'eau et des risques				
Action 3-1-20	Rendre effectif l'obligation de raccordement des particuliers aux réseaux d'assainissement			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Augmenter la redevance assainissement pour les non-conformités (faire un diagnostic pour estimer le nombre logements à raccorder)		Gestionnaires d'assainissement (Noréade, SIAD, SMARAME, SIAH)		Nombre de raccordement des particuliers au réseau séparatif
Action 3-1-21	Renforcer les prestations de conseil auprès des habitants sur les travaux et équipements en faveur de la préservation de la ressource en eau			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Faire connaître les aides		France Renov - communes - service ADS	CAPH, Adopta, Agence de l'Eau, gestionnaires de réseau	Nombre d'étude de faisabilité pour les maisons anciennes

Action 3-1-22	Mettre en place le diagnostic assainissement lors d'un acte de vente			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		Gestionnaires d'assainissement (Noréade, SIAD, SMARAME, SIAH)		
Action 3-1-23	Systématiser les contrôles de conformité des installations de gestion des eaux pluviales			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		Gestionnaires GEPU		Nombre de contrôles effectués
Action 3-1-24	Réaliser une cartographie des fossés et sensibiliser les propriétaires sur les bons modes de gestion			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Déterminer un plan d'action sur l'ensemble des exutoires d'assainissement. Adapter et diffuser le "guide à l'attention des riverains" réalisé par les services de l'état pour les propriétaires privés		Communes, propriétaires privés		Nombre de guides diffusés
Action 3-1-25	Informers les habitants et les élus sur les risques naturels			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Mieux faire connaître les PCS		CAPH, communes	Services de l'Etat, S3PI	Evolution du nombre de PCS mis en œuvre
Action 3-1-26	Inciter à la récupération et à la réutilisation de l'eau de pluie			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Subventionner l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie.		CAPH	Adopta, Agence de l'Eau	Nombre de projets soutenus. Volume de subventions versées

	Bénéfices attendus du programme d'action		
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement	L'étude de la gestion des haies pour une valorisation du bois en énergie a une incidence positive sur le climat et l'énergie car le bois se substitue aux énergies fossiles, mais cela peut générer des rejets de polluants dans l'air via sa combustion.		

Sommaire

Une trame verte, bleue et noire pour l'adaptation du territoire



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°2

Intégrer les enjeux environnementaux dans le développement économique

Géry QUINCHON (biodiversité) – Matthieu HOYAU (eau) – Jean-Paul MOTTIER (agriculture)



Contexte

Notre environnement nous fournit de nombreux services : ce que nous mangeons, l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, l'énergie pour nous chauffer ou nous déplacer. Le territoire de la Porte du Hainaut est très artificialisé, et ne fournit pas autant de services environnementaux qu'il le pourrait. Le territoire est vulnérable aux inondations et aux coulées de boue : 65% des arrêtés de catastrophes naturelles sont dues à ces deux phénomènes. La principale raison est l'artificialisation des sols qui réduit l'infiltration naturelle de l'eau. Le changement climatique risque de modifier le régime de précipitations avec, probablement, une augmentation des épisodes extrêmes (pluies intenses, sécheresses, etc.). Par ailleurs, les activités économiques, industrielles, tertiaires ou agricoles, ont un fort impact sur l'environnement, que ce soit en termes d'émissions de polluants ou de gaz à effet de serre.

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles (surtout les prairies) du territoire permettent de séquestrer du carbone, environ 5,5% des émissions annuelles alors que l'objectif est la neutralité carbone en 2050 (100% des émissions). Les pratiques agricoles peuvent réduire les émissions de GES du secteur et augmenter cette séquestration, notamment via l'agroforesterie. Les paiements pour services environnementaux (PSE) sont un moyen de rémunérer les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...).

Au regard des enjeux économiques, énergétiques ou environnementaux, dont ils sont porteurs, les entreprises, les parcs et les zones d'activités constituent un domaine d'intérêt pour une déclinaison territoriale des objectifs du Plan Climat. Production et consommation énergétiques, existence éventuelle de réseaux, intelligents, enjeux de mobilité intra-zone ou vis-à-vis de l'extérieur, construction de bâtiments durables sont autant d'aspects intéressants les parcs d'activités et susceptibles d'être abordés dans le cadre d'une démarche de transition. Le territoire de la CAPH compte 30 parcs d'activités, et les espaces artificialisés des entreprises peuvent aussi contribuer à la séquestration de carbone. La végétalisation de certains espaces peut aussi permettre une meilleure infiltration des eaux à la parcelle et contribuer ainsi à un cycle de l'eau plus résilient, la création d'habitats écologiques, de nichoirs, pourra être favorable à la biodiversité, et cela fournit aussi un cadre de travail agréable, propice au bien-être et à la détente.

Les actions menées seront de 3 types :

- Les aménagements pour la biodiversité par les entreprises,
- Les aménagements pour la biodiversité par les agriculteurs,
- La préservation de la ressource en eau.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire avec les objectifs suivants :

- **Réduction des émissions de GES de 81% pour l'industrie, de 46% pour l'agriculture et de 95% pour le tertiaire entre 1990 et 2050** (*Stratégie Nationale Bas Carbone introduite par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*) ;
- **Atteinte de la neutralité carbone en 2050** (*Stratégie Nationale Bas Carbone introduite par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*) ;
- **Atteindre en 2050 l'absence de toute artificialisation nette des sols**, dit « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux entre 2021 et 2030. (*LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*)

Aménagements pour la biodiversité par les entreprises

Action 3-2-1	Diffuser les supports de promotion de l'opération "Plantons le décor" auprès des entreprises		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Notamment dans nos ZAC	CAPH	CCI	Nombre d'arbres plantés. Taux de reprise
Action 3-2-2	Développer le partenariat avec le CEN pour l'aménagement et la gestion des zones d'activités		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	CEN	Superficies et sites concernés par le partenariat
Action 3-2-3	Promouvoir les initiatives privées de plantation dans les parcs d'activité		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	Beeforest, Treeseverywhere...	Nombre d'entreprises / zones d'activités mobilisées. Surface végétalisées sur l'emprise des terrains privés.

Aménagements pour la biodiversité par les agriculteurs

Action 3-2-4	Promouvoir les dispositifs d'accompagnement des agriculteurs favorables au développement de la biodiversité	Priorité 1	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Baux à clause environnementale, ORE, PAEC, PSE, etc...	CAPH	Chambre d'Agriculture, BIO HDF, Terre de Lien...	Nombre d'aménagements créés dans les exploitations agricoles
Action 3-2-5	Etendre les PSE "Herbage/Haies et Expérimentation" aux territoires hors PNRSE	Priorité 2	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Exemple, pour valoriser les tailles de haies en bois énergie	CAPH - Agence de l'Eau - Chambre d'Agriculture		Nombre de PSE signés, superficies concernées
Action 3-2-6	Développer des PSE financés par les acteurs privés	Priorité 2	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	Campagne Vivante	CAPH, Chambre d'agriculture	Nombre de PSE signés, superficies concernées
Action 3-2-7	Expérimenter la valorisation de zones de non traitement	Priorité 1	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	Chambre d'Agriculture	CAPH	
Action 3-2-8	Engager des campagnes de protection de l'avifaune et des chiroptères auprès du monde agricole	Priorité 2	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Mettre en place les aménagements et les techniques agricoles qui préservent leurs habitats	CAPH - GON - Chambre d'Agriculture	PNRSE	Nombre d'espèces concernées. Nombre d'aménagements réalisés
Action 3-2-9	Diffuser le guide contre les Espèces-Exotiques-Envahissantes	Priorité 2	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	Chambre d'agriculture, PNRSE	Nombre de guides diffusés

Préservation de la ressource en eau

Action 3-2-10	Renforcer les mesures de protection des aires d'alimentation de captages d'eau potable	Priorité 1	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Procéder à des acquisitions foncières, rédaction de cahiers des charges, conventions de gestion sur les périmètres de protection.	CAPH / SIDEN SIAN	Agence de l'Eau, SAGE	
Action 3-2-11	Pérenniser et étendre les Paiements pour Services Environnementaux sur les champs captants et autres espaces sensibles	Priorité 1	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Réduire l'utilisation d'intrants, requalifier les fossés, planter des haies et des bandes enherbées...	PNR - CAPH - SIDEN - SIAN	Agence de l'Eau, SAGE	Nombre de PSE signés, superficies concernées
Action 3-2-12	Mettre en place des conventions de rejet des eaux usées avec les industriels	Priorité 1	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Faire procéder au contrôle des installations, soutenir la revalorisation des eaux de process...	CAPH - Syndicats d'assainissement DREAL	S3PI	Nombre de conventions passées
Action 3-2-13	Rendre obligatoire l'infiltration à la parcelle dans les aménagements des zones d'activités	Priorité 1	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	ADOPTA, Agence de l'eau, CCI, CMA	Superficie concernée par infiltration directe



Bénéfices attendus du programme d'action

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	-
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement	L'étude de la gestion des haies pour une valorisation du bois en énergie a une incidence positive sur le climat et l'énergie car le bois se substitue aux énergies fossiles, mais cela peut générer des rejets de polluants dans l'air via sa combustion.		

Sommaire

Une trame verte, bleue et noire pour l'adaptation du territoire



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°3

Engager les communes pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels

Géry QUINCHON (biodiversité) – Matthieu Hoyau (eau)



Contexte

Bien que le changement climatique et ses effets soient désormais perceptibles sur l'ensemble du territoire de la CAPH, les conséquences diffèrent, quant à elles, en fonction des secteurs géographiques.

Le territoire est vulnérable aux inondations et aux coulées de boue : 65% des arrêtés de catastrophes naturelles sont dues à ces deux phénomènes. La principale raison est l'artificialisation des sols qui réduit l'infiltration naturelle de l'eau, voire les imperméabilise, et qui accentue le (phénomène de) ruissellement des eaux de pluie, qui se concentrent alors dans certaines zones, conduisant parfois à des catastrophes. Le changement climatique risque de modifier le régime de précipitations avec, probablement, une augmentation des épisodes extrêmes (pluies intenses, sécheresses, etc.). De plus, le territoire de la CAPH connaîtra une augmentation de la température moyenne et des journées de plus en plus chaudes.

Les Solutions fondées sur la Nature sont des actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire. Des écosystèmes résilients, fonctionnels et diversifiés fournissent en effet de nombreux services écosystémiques pour nos sociétés tout en permettant de préserver et restaurer la biodiversité.

Au niveau des collectivités, la gestion différenciée des espaces verts est un outil basé sur les Solutions fondées sur la Nature pour protéger la biodiversité en arrêtant les produits phytosanitaires et en définissant des entretiens différents des espaces verts d'une collectivité, par exemple avec un plan de tonte définissant des zones tondues, d'autres fauchées ou laissées à elles-mêmes. C'est également un moyen de réorganiser le travail des équipes en charge de l'entretien des espaces verts, dont le temps libéré pourra être consacré à de nouvelles tâches comme le désherbage manuel.

Les actions menées seront de 2 types :

- La gestion des risques,
- La gestion des espaces verts.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire avec les objectifs suivants :

- **Atteindre en 2050 l'absence de toute artificialisation nette des sols, dit « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).** Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux entre 2021 et 2030. (*LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*)

- Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires sur :
 - les espaces verts, forêts, voiries, promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ;
 - les lieux récréatifs ou sportifs pour les enfants. (*Loi n°2014-110 dite « Loi Labbé » du 6 février 2014, modifiée par l'article 68 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*)

Gestion des risques			
Action 3-3-1	Réaliser un PPRI sur la Scarpe et la Sensée		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	DDTM	CAPH, communes, syndicats d'assainissement, syndicats GEMAPI, services de l'Etat...	Réalisation du PPRI ou du PAC
Action 3-3-2	Identifier et intégrer les axes de ruissellement (vecteur de coulées de boues) dans le PLUi		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	Communes	Réalisation de l'étude
Action 3-3-3	Financer des outils de communication sur les enjeux de protection des sols		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Soutenir la réalisation d'un film portant sur ce sujet	APAD - Paysans du ciel à la terre - Chambre d'Agriculture - AEAP		Nombre de personnes sensibilisées
Action 3-3-4	Rédiger un guide explicatif sur la gestion naturelle des fossés		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Le communiquer en priorité aux communes	CAPH	Communes	Nombre de guides diffusés
Action 3-3-5	Cartographier et favoriser les zones d'expansion naturelle des cours d'eau		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Contractualiser avec les usagers, imaginer un régime d'indemnisation pour récupérer des terrains...	Syndicats GEMAPI	SAFER	

Action 3-3-6	Entretien des voies d'eau domaniales pour prévenir les inondations	Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires
Indicateurs		
En priorité sur la Scarpe	VNF	

Gestion des espaces verts			
Action 3-3-7	Créer un salon pour promouvoir les métiers du jardinage, des espaces verts et de l'agriculture. Mettre en valeur les savoirs faire agricoles et horticoles du territoire	Priorité 2	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Lycée horticole de Raismes - CAPH - Chambre d'Agriculture...	Région, syndicats agricoles, entreprises du territoire	Lycée horticole de Raismes - CAPH - Chambre d'Agriculture...	Nombre de visiteurs. Nombre d'exposants
Action 3-3-8	Réaliser des plans de gestion différenciée communaux et sur les zones communautaires	Priorité 1	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation sur ce mode de gestion. Accompagner les communes à réaliser ces plans à les faire valoir dans les marchés publics d'entretien...	CAPH - Communes	Agence de l'Eau, Conservatoire des Espaces naturels, Parc naturel Régional Scarpe Escaut	Nombre de plans de gestion différenciée réalisées
Action 3-3-9	Soutenir techniquement et financièrement les actions de plantations communales ("Plantons le décor")	Priorité 1	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	ENRX, PNRSE, Chambre d'Agriculture...	Nombre de communes concernées. Nombre d'arbres plantés
Action 3-3-10	Identifier et inscrire les linéaires de haies et arbres remarquables au PLUI	Priorité 2	
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Renforcer avec les communes leur identification, pour leur protection Inscrire les linéaires de haies et les arbres remarquables au PPAUP en tant qu'éléments constitutifs du paysage	CAPH	Communes	Linéaire identifié. Linéaire inscrit au PLUI

Action 3-3-11		Rédiger et diffuser une Charte de l'arbre		Priorité 3
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
A travailler avec les écoles		Communes - CAPH	Education Nationale, ONF...	
Action 3-3-12		Végétaliser les espaces publics et les aires de stationnement		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Cours d'école, places, rues, abord des églises, parking et les places de parking supprimées par la loi LOM (autour d'un passage piéton)		Communes	Agence de l'Eau, Parc naturel régional	Nombre de cours d'école végétalisées. Places de stationnement végétalisées
Action 3-3-13		Réaliser un Atlas de la biodiversité par commune		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		Communes	Conservatoire des Espaces naturels, Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, Les Blongios, Chico Mendes...	Nombre de communes engagées. Nombre d'habitants participants
Action 3-3-14		Subventionner les particuliers pour des équipements en faveur de la biodiversité		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Nichoirs, hôtels à insectes, gîtes pour les différentes espèces, création d'une mare, graines de végétaux comestibles/mellifères		Communes - CAPH		Volume d'aides mobilisé

Bénéfices attendus du programme d'action			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement		

Sommaire

Une trame verte, bleue et noire pour l'adaptation du territoire



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°4

Aménager le territoire pour préserver la biodiversité et les milieux naturels

Géry QUINCHON (biodiversité) – Matthieu Hoyau (eau)



Contexte

Dans le cadre de la planification territoriale, le PLUi est un document important. Il est à la fois un document réglementaire et de planification. Il organise et oriente les initiatives en matière d'urbanisme pour les 10 à 15 prochaines années à l'échelle des 47 Communes membres de la CAPH. L'objectif est de réfléchir à une stratégie de développement du territoire qui, dans l'intérêt général, apporte des réponses durables et cohérentes aux défis à relever. Le PLUi de la CAPH a été approuvé en janvier 2021.

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles. Les continuités écologiques sont constituées d'un réseau formé de réservoirs de biodiversité (zones riches en biodiversité permettant aux espèces de réaliser tout ou partie de leur cycle de vie) et de corridors écologiques (éléments naturels permettant à la faune et à la flore de migrer entre les réservoirs de biodiversité). On parle de trame verte pour les milieux terrestres et de trame bleue pour les milieux aquatiques. D'autres trames voient le jour dans différentes collectivités : on parle de trame noire pour les continuités utilisées par les espèces nocturnes, de trame brune pour les continuités des espèces du sol et même de trame blanche pour les espèces sensibles au bruit.

Les actions menées seront de 3 types :

- Le PLUI et la politique foncière,
- La biodiversité,
- La gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire avec les objectifs suivants :

- **Atteindre en 2050 l'absence de toute artificialisation nette des sols, dit « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).** Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux entre 2021 et 2030. (*LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*)

PLUI et politique foncière

Action 3-4-1	Veiller à intégrer les enjeux du PCAET dans le PLUi		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
<p>Inscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le zéro artificialisation nette à fonctionnalité équivalente (pas uniquement surfacique, mais attente du décret ZAN), - le zonage de la Trame Verte et Bleue en intégrant les cours d'eaux existants et ceux à rouvrir, -la préservation d'arbres remarquables, des prairies humides et des linéaires de haies dans le PPAUP en tant qu'éléments identitaires du territoire -la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour toute construction neuve et rénovation -la densification (selon les communes) et la reconstruction sur les espaces urbains existants (cités minières, dents creuses en veillant à respecter la trame paysagère communautaire et les fonctionnalités écologiques), <p>Elaborer une OAP thématique sur l'accueil de la nature en ville, la végétalisation et la place de l'eau en identifiant les zones à enjeux, de façon à prescrire une démarche et un cahier des charges pour tous les aménageurs</p> <p>Expérimenter le coefficient de biotope dans les opérations de requalification (ex : conversion de friches) avant de l'étendre à d'autres types d'opérations</p> <p>Valoriser les modes doux dans les OAP et OAP – P.</p>	CAPH	Services de l'Etat, communes, OFB, syndicats GEMAPI, PNR, Chambre d'agriculture	<p>Objectif de végétalisation au niveau de l'EPCI. Pourcentage de végétalisation dans chaque résidence et quartier réhabilité. Surface urbaine végétalisée. Nombre de zones d'expansion de crues réalisées.</p>
Action 3-4-2	S'appuyer sur la politique foncière de la CAPH pour réserver des parcelles au déploiement de la biodiversité		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Réaliser des aménagements multifonctionnels	CAPH	ADOPTA, Agence de l'eau, CCI, CMA	Surfaces réservées
Action 3-4-3	Créer un guide de gestion des dents creuses		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Guide de gestion tenant compte des enjeux paysagers et écologiques (nature en ville). Actions de court, moyen et long terme à proposer	CAPH	Chambre d'Agriculture, CEREMA...	

Biodiversité			
Action 3-4-4	Réactualiser le diagnostic de la TVB		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Engager des recensements locaux de la biodiversité (atlas communaux, inventaires d'associations, diagnostic du PLUi, révision de la charte du PNR, zones de renaturation déjà mises en place...)	CAPH - Chambre d'Agriculture...	Parc Naturel Régional, Département, Région, Agence de l'Eau, Fédération de pêche...	
Action 3-4-5	Relier les 5 forêts par des corridors écologiques		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Raismes, Bonsecours, Flines, Péronnes, Howardries, étudier la réalisation de corridors, ponts pour le passage de la faune (ecoduc), nouveaux boisements, bandes enherbées sur certains cours d'eau...	CAPH	Parc Naturel Régional, Département, Région, Agence de l'Eau, Fédération de pêche...	

Gestion de l'eau et des milieux aquatiques			
Action 3-4-6	Multiplier les conventions avec le CEN pour la gestion des zones humides		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH - PNRSE	CEN, Syndicats GEMAPI, SAGE...	Pourcentage de restauration et de conservation de parcelles en zones humides
Action 3-4-7	Soutenir le programme de maintien de l'agriculture dans les zones humides		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	PNRSE, Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture ...	
Action 3-4-8	Lutter contre les drainages non référencés		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	DDTM - OFB - Syndicats de drainage	Syndicats GEMAPI	

Action 3-4-9		Gérer écologiquement les cours d'eau		Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Accompagner la gestion écologique des cours d'eau : entretien de la ripisylve, restauration des continuités écologiques, reméandrage, retrait des embâcles, restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau. Poursuivre les plans de gestion des cours d'eau.		Syndicats GEMAPI - Chambre d'Agriculture et agriculteurs concernés...	CAPH	Pourcentage de cours d'eau renaturés
Action 3-4-10		Supprimer les pollutions chroniques des cours d'eau		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Via les eaux usées, eaux de ruissellement... et prévenir les pollutions accidentelles.		CAPH - Syndicats d'assainissement - DDTM		

 Bénéfices attendus du programme d'action			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement		

Sommaire

Une trame verte, bleue et noire pour l'adaptation du territoire



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°5

Réaliser le schéma directeur des eaux pluviales

Matthieu HOYAU



Contexte

La ressource en eau constitue un patrimoine naturel indispensable mais sensible aux pollutions, aux activités humaines et aux effets du changement climatique. Le diagnostic PCAET met en avant la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques et notamment sur les impacts de la raréfaction de la ressource en eau en période estivale et de sécheresse, associées à des précipitations faibles et tardives en automne/hiver. De plus, les politiques d'aménagement ont un impact direct sur cette ressource et les milieux aquatiques. Ainsi, la raréfaction de la ressource en eau, l'augmentation de la population et des activités économiques pourraient créer des conflits d'usage (eau potable / industrie / agriculture / loisirs) et entraîneraient des pressions sur les milieux aquatiques, pouvant altérer la quantité et la qualité de la ressource en eau et accentuant les risques liés aux inondations.

Le développement urbain, les aléas climatiques et la récurrence des désordres hydrauliques soulèvent plusieurs problématiques majeures dans la gestion des eaux pluviales :

- saturation des réseaux d'assainissement,
- inondations,
- coulées de boues,
- pollution du milieu aquatique...

Le schéma de gestion des eaux pluviales est un document de gestion et de programmation en matière d'eaux pluviales. Il facilite la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire et l'identification des enjeux associés en matière d'eaux pluviales. Il permet de mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux et de programmer les travaux associés.

Les actions menées seront de :

- Accompagner les communes au montage de dossiers de financement pour la mise en œuvre de solutions intégrées de gestion des eaux pluviales,
- Sensibiliser les élus sur la gestion intégrée des eaux pluviales et à la multifonctionnalité des aménagements,
- Rendre obligatoire la valorisation ou l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle pour toute construction neuve,
- Réduire la part des eaux pluviales arrivant en station d'épuration,
- Identifier et réduire les micro polluants dans les eaux d'assainissement,
- Mettre aux normes et développer les réseaux séparatifs.

Au titre de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Le contrôle des réseaux d'eaux pluviales et des branchements sur le réseau d'eaux pluviales s'impose aux communes en tant que propriétaire des réseaux d'eaux pluviales, pour être en accord avec l'article L216-6 du code de l'environnement.

Le plan national « gestion durable des eaux pluviales » se décline en 24 actions, réparties selon 4 grands axes :

- Axe 1 : intégrer la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire en améliorant la transversalité entre acteurs de l'eau et de l'aménagement ;
- Axe 2 : mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent en s'appuyant sur les retours d'expérience ;
- Axe 3 : faciliter l'exercice de police de l'eau et l'exercice de la compétence GEPU pour améliorer la gestion des réseaux par temps de pluie ;
- Axe 4 : améliorer les connaissances scientifiques pour mieux gérer les eaux pluviales

Action 3-5-1	Elaborer le Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et l'intégrer au PLUi			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Sous action - Cartographier les espaces à désimperméabiliser Dans le cadre de l'application des ZAN et du schéma de gestion des eaux pluviales cartographier les espaces à débitumer dans chaque communes (terrains délaissés, parkings, etc.).	CAPH	Adopta		

Action 3-5-2	Accompagner les communes au montage de dossiers de financement pour la mise en œuvre de solutions intégrées de gestion des eaux pluviales			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	CAPH	Agence de l'Eau, Adopta	Nombre de projets financés	

Action 3-5-3	Sensibiliser les élus sur la gestion intégrée des eaux pluviales et à la multifonctionnalité des aménagements			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	CAPH	ADOPTA, Agence de l'eau,	Nombre d'actions de sensibilisation, nombre d'élus touchés	

Action 3-5-4	Rendre obligatoire la valorisation ou l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle pour toute construction neuve			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		CAPH	Agence de l'Eau, Adopta	

Action 3-5-5	Réduire la part des eaux pluviales arrivant en station d'épuration			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		Syndicats d'assainissement	CAPH	Evolution des eaux pluviales arrivant en STEP

Action 3-5-6	Identifier et réduire les micro polluants dans les eaux d'assainissement			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		Syndicats d'assainissement	CAPH	

Action 3-5-7	Mettre aux normes et développer les réseaux séparatifs			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		Syndicats d'assainissement	CAPH	Linéaire de réseaux mis aux normes

	Bénéfices attendus du programme d'action			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air		/
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation		/
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables		/
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement			

Sommaire

UNE CONSOMMATION DURABLE ET UNE ALIMENTATION SAINES POUR TOUS

Une consommation durable et une alimentation saine pour tous



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°1

Structurer des services de proximité pour une consommation responsable

Céline IMBERT – Jean-Paul MOTTIER



Contexte

Les émissions de GES du territoire ne couvrent pas l'entière responsabilité du territoire, c'est pour cela que l'on utilise également le concept d'empreinte carbone. Dans un contexte de société de consommation mondialisée, la France importe beaucoup plus qu'elle n'exporte ses productions. Pour réduire les émissions mondiales de GES, il faut donc agir sur les émissions directes du territoire (résidentiel, transports, secteur économique et agriculture) et sur les émissions importées, en changeant nos modes de consommation pour préférer l'utilisation de produits locaux n'ayant pas traversé le monde.

De plus, le retour aux services et produits locaux a aussi des effets socio-économiques positifs, notamment en recréant des liens sociaux et en valorisant des initiatives locales.

Cette consommation locale peut concerner l'alimentation, mais aussi des biens de consommation, en favorisant la seconde main pour faire durer les produits, et même la valorisation de déchets en compost.

Plusieurs infrastructures existent déjà sur le territoire comme l'éco ferme de Pinson à Raismes, les jardins du Maingoval à Douchy-les-Mines, permettant à la fois de faire de la pédagogie autour de la nature et de produire localement de la nourriture sur le territoire. Ces espaces peuvent aussi permettre la sensibilisation des habitants sur le compostage ou encore la consommation de produits frais. La CAPH dispose également de plusieurs jardins partagés sur son territoire, tels que ceux du centre social Agate, de Douchy (centre social Agora), du CCAS d'Haveluy et le jardin communautaire de Douchy-les-Mines, mais également des jardins ouvriers ou des jardins personnels des habitants.

Les actions menées seront de :

- Organiser des sorties nature à la découverte du végétal,
- Installer et animer des "boîtes à livres",
- Soutenir et développer le réseau des Repair Café,
- Créer un répertoire de la réparation et du réemploi,
- Créer un réseau de ressourceries,
- Organiser le recyclage et la valorisation des sapins de Noël,
- Expérimenter des points d'apport volontaire de verre avec récompense,
- S'associer aux manifestations de nettoyage de la nature,
- Accélérer l'installation des outils permettant le tri à la source des biodéchets.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire avec les objectifs suivants :

- La collectivité territoriale doit définir des **solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets** et un rythme de déploiement adaptés à

son territoire **avant 2025** (*loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*) ;

- Les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective (supermarchés, cantines...) devront, **d'ici 2025, réduire le gaspillage alimentaire de 50 %** par rapport au niveau de 2015. Les secteurs qui produisent ou transforment des denrées alimentaires ainsi que la restauration commerciale devront également réduire, **d'ici 2030**, de 50 % leur gaspillage alimentaire par rapport au niveau de 2015. (*La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)*).

Action 4-1-1	Organiser des sorties nature à la découverte du végétal		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	PNR - Scarpe Escaut		Nombre de balades proposées

Action 4-1-2	Installer et animer des "boîtes à livres"		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Créer des espaces dédiés aux dons et au troc (lien avec la politique de lecture publique) notamment dans les médiathèques ou à proximité.	Communes / CAPH	Département, SIAVED	Nombre de boîtes installées

Action 4-1-3	Soutenir et développer le réseau des Repair Café		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	SIAVED	CAPH	Nombre de Repairs Cafés créés / actifs. Nombre de participants. Volume de déchets détournés

Action 4-1-4	Créer un répertoire de la réparation et du réemploi		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	SIAVED	Région, CAPH, PTCE Phare, CMA	Création du répertoire

Action 4-1-5	Créer un réseau de ressourceries		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
En lien avec les déchetteries existantes et les boutiques de vente à créer.	SIAVED	Ademe, Région, CAPH	Nombre de ressourceries créées. Volume de déchets détournés. Nombre de clients

Action 4-1-6		Organiser le recyclage et la valorisation des sapins de Noël		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Avec les services espaces verts des communes volontaires pour produire du mulch accessible aux habitants.		Communes		Nombre de communes proposant cette opération

Action 4-1-7		Expérimenter des points d'apport volontaire de verre avec récompense		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		SIAVED		Tonnage valorisé. Nombre d'adhérents au dispositif

Action 4-1-8		S'associer aux manifestations de nettoyage de la nature		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Comme les World Clean Up Days en mettant des moyens matériels (gants, pinces...) à disposition des communes et organisateurs.		CAPH - Communes	Région, ONF, associations, SIAVED	Nombre d'initiatives de nettoyage

Action 4-1-9		Accélérer l'installation des outils permettant le tri à la source des biodéchets		Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Organiser la valorisation individuelle des biodéchets. Créer des composteurs collectifs en pied d'immeuble, développer des zones d'apport volontaire animées, surveillées et gérées par des bénévoles de structures d'accompagnement (partenaire CAPH, bailleurs, communes), relancer la distribution de poules ou sous forme de « location »...		SIAVED	CAPH et communes. Bailleurs, centres sociaux, maisons de quartier, collectif d'habitants. ADEME...	Part résiduelle des biodéchets dans les OM. Tonnage de biodéchets collectés et valorisés, évolution du tonnage, répartition des filières de valorisation. Nombres de PAV déployés. Nombre de composteurs individuels et collectifs.

Bénéfices attendus du programme d'action			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement		

Sommaire

Une consommation durable et une alimentation saine pour tous



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°2

Accompagner l'ensemble des entreprises à mieux répondre aux besoins du territoire

Céline IMBERT – Jean-Paul MOTTIER



Contexte

Les émissions de GES du territoire ne couvrent pas l'entière responsabilité du territoire, c'est pour cela que l'on utilise également le concept d'empreinte carbone. Dans un contexte de société de consommation mondialisée, la France importe beaucoup plus qu'elle n'exporte ses productions. Pour réduire les émissions mondiales de GES, il faut donc agir sur les émissions directes du territoire (résidentiel, transports, secteur économique et agriculture) et sur les émissions importées, en changeant nos modes de consommation pour préférer l'utilisation de produits locaux n'ayant pas traversé le monde.

Ce changement de modèle peut permettre la création d'emplois non délocalisables et de la création de valeur ajoutée sur le territoire, en plus de renforcer la résilience du système économique à diverses crises (sanitaire, géopolitique, climatique...).

Les actions menées seront de :

- Ouvrir les aides TPE aux porteurs de projets agricoles,
- Développer des pratiques agricoles alternatives,
- Développer la labellisation AB en agriculture,
- Travailler avec le monde agricole à la réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- Diversifier les activités des exploitations agricoles vers le tourisme et l'accueil à la ferme,
- Développer les formations aux nouveaux métiers de la transition énergétique et écologique,
- Faire connaître les activités du Groupe d'Etudes et de Développement Agricole (GEDA) Scarpe Escaut,
- Ouvrir les aides TPE aux initiatives et projets en ESS,
- Renouveler et enrichir le guide des producteurs locaux,
- Organiser de nouveaux lieux de commerce de proximité,
- Promouvoir l'économie circulaire dans les nouveaux projets économiques,
- Accentuer la valorisation des déchets issus des chantiers TP dans les aménagements de zone,
- Structurer une filière de recyclage du verre plat,
- Valoriser les produits proches de la Date Limite de Consommation chez les commerçants,
- Mutualiser les équipements des entreprises,
- Accompagner les agriculteurs pour réduire et valoriser les sous-produits agricoles notamment les bio déchets.

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire avec les objectifs suivants :

- **Réduction des émissions de GES de 81% pour l'industrie, de 46% pour l'agriculture et de 95% pour le tertiaire** entre 1990 et 2050 (*Stratégie Nationale Bas Carbone introduite par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*) ;

- **Interdiction**, pour les distributeurs alimentaires, **de rendre impropres à la consommation des invendus** encore consommables et **obligation**, pour les magasins alimentaires de plus de 400 m² de proposer une convention de **don à des associations** pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables (*loi n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot*) ;
- **Interdiction de la destruction des invendus non alimentaires** entrera en vigueur au plus tard **le 31 décembre 2023** pour tous les produits. (*La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)*) ;
- **Atteindre 60 % de taux de réparation des produits électriques et électroniques en 2026** grâce à un indice de réparabilité (*La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)*).

Action 4-2-1	Ouvrir les aides TPE aux porteurs de projets agricoles		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	Chambre d'agriculture, incubateurs et structures porteuses de projet (A Petits Pas...)	Nombre de projets soutenus. Volume d'aide distribué

Action 4-2-2	Développer des pratiques agricoles alternatives		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
(agriculture de conservation/précision, traction animale, pratiques d'adaptation au changement climatique). Accompagner techniquement et financièrement les projets, notamment de conversion à la bio	Chambre d'Agriculture - Réseau TRAME	Bio HDF, CIVAM, Initiative Paysanne, Agence de l'Eau, GEDA, Région	Nombre de projets accompagnés. Volume d'aide mobilisé et évolution

Action 4-2-3	Développer la labellisation AB en agriculture		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Veiller à la rentabilité des exploitations à court / moyen et long terme. S'appuyer sur les conventions partenariales Chambre d'agriculture / Bio en HDF	CAPH	Région, Chambre d'Agriculture, Aprobio, Nordabio, bio HDF...	Nombre de nouvelles exploitations labellisées. Evolution des surfaces en bio à l'échelle de l'agglomération

Action 4-2-4	Travailler avec le monde agricole à la réduction des émissions de polluants atmosphériques		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	Chambre d'agriculture	ATMO	Evolution des mesures ATMO sur

			les polluants concernés
--	--	--	-------------------------

Action 4-2-5	Diversifier les activités des exploitations agricoles vers le tourisme et l'accueil à la ferme		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	Office de Tourisme - Chambre d'Agriculture	CAPH	Evolution du nombre de projets touristiques

Action 4-2-6	Développer les formations aux nouveaux métiers de la transition énergétique et écologique		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Bergers urbains animateurs nature, ambassadeurs du tri, du compostage...	CAPH	Lycées agricoles	Nombre de formations proposées, nombre de participants PLIE accompagnés sur ces métiers (formation / emplois)

Action 4-2-7	Faire connaître les activités du Groupe d'Etudes et de Développement Agricole (GEDA) Scarpe Escaut		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	Chambre d'Agriculture, Campagnes Vivantes	

Action 4-2-8	Ouvrir les aides TPE aux initiatives et projets en ESS		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Sont ciblés : les épicerie collaboratives et solidaires, les coopératives de service, les activités de réparation, de distribution alternative...	CAPH	Nord Actif, BGE, CMA, bailleurs	Nombre de projets émergents. Nombre de projets soutenus, pérennisés

Action 4-2-9	Renouveler et enrichir le guide des producteurs locaux		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Faire un état des lieux de l'offre et de la demande de produits bio et locaux pour relancer l'approvisionnement local (bio, AMAP, distributeurs automatisés, la ruche qui dit oui, o'tera, Prise directe, ... ruchers, local/ nombre de producteurs et typologie/ lieux de vente). Doubler le guide d'un outil web	CAPH	Prise Direct, ApproBio, Chambre d'Agriculture, PNRSE...	Nombre de guides édités / diffusés. Fréquentation du site web

Action 4-2-10		Organiser de nouveaux lieux de commerce de proximité		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
De nouveaux modes de distribution, de services itinérants pour des secteurs éloignés des points de vente, de mise à disposition de cellules vacantes		CAPH	Nord Actif, BGE, CMA, bailleurs	Nombre de projets émergents. Nombre de projets soutenus, pérennisés
Action 4-2-11		Promouvoir l'économie circulaire dans les nouveaux projets économiques		Priorité 3
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
En particulier dans les zones d'activités en créant des synergies et/ ou des mutualisations entre les entreprises implantées		CAPH	Pôle Synéo, Région, SIAVED	
Action 4-2-12		Accentuer la valorisation des déchets issus des chantiers TP dans les aménagements de zone		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
1er projet à mener sur la zone des Soufflantes		CAPH	Pôle Synéo, Syndicat du Canal Seine Nord Europe	Matières valorisées
Action 4-2-13		Structurer une filière de recyclage du verre plat		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		Saint Gobain - Associations	SIAVED, Région, CMA	Tonnage valorisé
Action 4-2-14		Valoriser les produits proches de la Date Limite de Consommation chez les commerçants		Priorité 3
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
En travaillant avec les associations caritatives pour éviter le gaspillage alimentaire		Commerçants - Associations	SIAVED	Nombre de commerçants impliqués dans la démarche
Action 4-2-15		Mutualiser les équipements des entreprises		Priorité 3
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Aire de stationnement, de stockage...		CAPH	CMA, CCI, Pôle Synéo	Nombre d'installations mutualisées
Action 4-2-16		Accompagner les agriculteurs pour réduire et valoriser les sous-produits agricoles notamment les bio déchets		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		Chambre d'agriculture	SOLAL	Nombre d'agriculteurs inscrits dans la démarche

 Bénéfices attendus du programme d'action			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement		

Sommaire

Une consommation durable et une alimentation saine pour tous



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°3

Accentuer le soutien aux démarches de consommation durable portées par les collectivités

Céline IMBERT – Jean-Paul MOTTIER



Contexte

L'exemplarité de la CAPH et des communes est indispensable pour assurer la transition énergétique et écologique et susciter la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Outre leur rôle de coordination de la transition énergétique, les collectivités territoriales gagnent en expérience, en cohérence et en légitimité en adoptant des pratiques plus vertueuses. De plus, pour conforter l'exemplarité, le fonctionnement interne des collectivités et des services par la commande publique durable, la diffusion des bonnes pratiques dans le fonctionnement interne des services sont primordiaux. Concernant la consommation, les collectivités doivent pouvoir valoriser les atouts du territoire et faciliter la mise en œuvre des bonnes pratiques des acteurs présents sur celui-ci.

Les actions menées seront de :

- Intégrer les critères environnementaux dans la commande publique,
- Mutualiser entre communes, les véhicules, les équipements et matériels spécifiques,
- Répondre à l'appel à projets "Quartiers fertiles" dans les opérations NPNRU,
- Développer les circuits de découverte valorisant les initiatives et les produits locaux,
- Promouvoir le label Commune Zéro Déchet,
- Organiser des visites des installations du SIAVED pour les élus,
- Etudier l'opportunité de créer une unité de déconditionnement et hygiéniseur,
- Relancer un programme grand public de sensibilisation au tri des déchets des particuliers, dans la durée,
- Mettre en place un site démonstrateur de traitement mécanique des biodéchets,
- Promouvoir le label "Ville éco-propre".

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire avec les objectifs suivants :

- **50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique au 1er janvier 2022 dans la restauration collective** (*Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite loi EGalim*) ;
- **60% de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons au 1er janvier 2024 dans la restauration collective**, avec un taux porté à 100% pour la restauration collective de l'État. (*Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*)

Action 4-3-1	Intégrer les critères environnementaux dans la commande publique			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	Communes - CAPH	Services de l'Etat	Nombre de marchés passés avec critères environnementaux	

Action 4-3-2	Mettre en œuvre la stratégie numérique durable de la collectivité			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
<p>En définissant le plan d'action portant sur :</p> <p>1° La commande publique locale et durable, dans une démarche de réemploi, de réparation et de lutte contre l'obsolescence</p> <p>2° La gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique</p> <p>3° L'écoconception des sites et des services numériques</p> <p>4° La mise en place d'une politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité informatique à destination des élus et agents publics</p>	CAPH	Ademe Services de l'Etat		

Action 4-3-3	Mutualiser entre communes, les véhicules, les équipements et matériels spécifiques			Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Notamment en matière de gestion d'espaces verts	Communes	CAPH	Nombre de mutualisation	

Action 4-3-4	Répondre à l'appel à projets "Quartiers fertiles" dans les opérations NPNRU			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	CAPH	Communes	Nombre de réponses, nombre de projets qualifiés	

Action 4-3-5	Développer les circuits de découverte valorisant les initiatives et les produits locaux			Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	Office de Tourisme	Agriculteurs de l'Amandinois. Association des producteurs du Parc	Nombre de circuits créés / de producteurs valorisés	

Action 4-3-6	Promouvoir le label Commune Zéro Déchet			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
En assurer la promotion avec les communes pilotes.	SIAVED	Communes	Nombre de communes labellisées. Niveaux de labellisation et évolution	

Action 4-3-7	Organiser des visites des installations du SIAVED pour les élus			Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	SIAVED	CAPH	Nombre de visites réalisées	

Action 4-3-8	Etudier l'opportunité de créer une unité de déconditionnement et hygiéniseur			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Dans le cadre de la mise en œuvre du tri à la source des bio déchets	Porteur de projet privé	SIAVED	Création de l'unité	

Action 4-3-9	Relancer un programme grand public de sensibilisation au tri des déchets des particuliers, dans la durée			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
S'appuyer sur les écoles et les communes	SIAVED	Communes	Nombre d'actions menées. Evolution de la performance de tri	

Action 4-3-10	Mettre en place un site démonstrateur de traitement mécanique des biodéchets			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	SIAVED	Les Alchimistes	Mise en place du site démonstrateur	

Action 4-3-11	Promouvoir le label "Ville éco-propre"			Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	Communes	AVPU	Nombre de communes labellisées.	



Bénéfices attendus du programme d'action

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement		

Sommaire

Une consommation durable et une alimentation saine pour tous



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°4 Organiser une stratégie alimentaire territoriale

Jean-Paul MOTTIER



Contexte

Un projet alimentaire territorial répond à un enjeu d'ancrage territorial et revêt :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

La stratégie alimentaire de la CAPH veut se baser sur le concept de PAT dans sa philosophie. Le but est de mettre en cohérence les différentes initiatives des communes du territoire afin de rendre opérationnelle une stratégie commune. Par exemple, le territoire exporte une grande partie de ses productions agricoles à des territoires plus urbains et une réflexion doit être menée sur la structuration des filières locales pour rapprocher l'offre et la demande, maintenir la valeur ajoutée sur le territoire et limiter les émissions liées aux importations.

Les actions menées seront de :

- Elaborer le Plan Alimentaire Territorial
- Travailler sur le foncier pour appuyer cette démarche

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire avec les objectifs suivants :

- **50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique au 1er janvier 2022 dans la restauration collective** (*Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite loi EGalim*) ;
- **60% de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons au 1er janvier 2024 dans la restauration collective**, avec un taux porté à 100% pour la restauration collective de l'État. (*Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*)

Action 4-4-1	Elaborer le Plan Alimentaire Territorial		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Mettre en place une politique alimentaire territoriale à l'échelle de la CAPH en reprenant notamment les initiatives communales	CAPH	Chambre d'Agriculture, APROBIO, Département, DREAL, CAF, structures sociales, associations caritatives...	
Sous action - Développer les jardins partagés ou ouvriers - avec des animations et pérenniser les dynamiques déjà engagées (Douchy, Raismes, Wavrechain ss Denain...etc).	Communes	CAPH, collectifs d'habitants, centres sociaux...	Nombre de jardins créés. Nombre d'habitants impliqués
Sous action - Créer des jardins potagers en pied d'immeuble	Bailleurs	Communes, CAPH, collectifs d'habitants, centres sociaux...	Nombre de jardins créés. Nombre d'habitants impliqués
Sous action - Installer un jardin pédagogique sur le site du SIAVED - pour les scolaires à associer avec d'autres supports d'information (ressourcerie, etc.)	SIAVED		Nombre de visiteurs
Sous action - Etudier l'implantation d'une légumerie sur l'arrondissement	CAPH	Chambre d'Agriculture	
Sous action - Développer des projets de fermes agricoles urbaines économiquement viables en qualifiant les productions pour qu'elles soient plus rémunératrices notamment en permaculture	CAPH - Communes	Bailleurs, Chambre d'agriculture, AFAUP	Nombre de projets implantés
Sous action - Planter des vergers municipaux	Communes - CAPH	Département, Région, ENRx	Nombre de vergers plantés, pérennisation des vergers à 3 / 5 ans. Opération de communication et valorisation des opérations de plantation
Sous action - Etudier la mutualisation des cuisines centrales - Pour la restauration collective (scolaire, EHPAD, entreprises...)	CAPH	A Pro Bio	
Sous action - Valoriser les productions des fermes urbaines et jardins partagés dans la restauration scolaire de façon ponctuelle ou pérenne	Communes	Ecoles, fermes urbaines et jardins partagés ou communautaires	Nombre de communes / d'écoles concernées

Sous action - Développer des opérations 'Fruits et légumes à l'école'	Communes	DREAL, agriculteurs du territoire	Nombre de communes / d'écoles concernées
Sous action - Adhérer à la démarche 'Ici, je mange local' et la déployer dans les collèges	Département	Chambre d'Agriculture, APROBIO, Les Sens du Goût	Nombre de collèges labellisés, nombre de collégiens concernés
Sous action - Qualifier les marchés de restauration scolaires - Intégrer des critères environnementaux, locaux dans les cahiers des charges. Mettre en place des Commissions Menus	Communes	Prestataires des communes, Approbio, CAPH (mutualisation)	Nombre de marchés concernés. Nombre de communes organisant des Commissions menus
Sous action - Commander les produits destinés à la restauration collective sur la plateforme 'Approlocal'	Communes	Chambre d'agriculture	Volumes commandés par les communes
Sous action - Soutenir l'enseignement à la cuisine et à l'éducation au goût en milieu scolaire	Communes	Education nationale, Les Sens du Goût, Parc naturel Régional Scarpe Escaut	Nombre d'animations proposées
Sous action - Organiser les selfs pour réduire le gaspillage alimentaire	Communes - Départements - Régions		Nombre de selfs concernés
Sous action - Identifier et caractériser des parcelles communautaires pour l'installation de porteurs de projets agri-environnementaux - les caractériser (diagnostic sanitaire/pollution, valeur agronomique, accès à l'eau et à l'électricité, accès facile pour la vente, etc.).	CAPH	Terre de Liens, SAFER, Chambre d'agriculture, Parc naturel...	
Sous action - Organiser des journées de formations sur les questions agricoles et alimentaires - A destination des agents municipaux et des élus, avec différentes thématiques comme le gaspillage alimentaire, les repas végétariens, etc	CAPH	CERDD, Approbio, Parc, SIAVED...	Nombre de journées de formation. Nombre d'agents formés
Sous action - Elaborer les modalités de soutien à la commercialisation en circuits courts - Accompagner les initiatives en faveur des circuits-courts (magasins de producteurs, agriculteurs, restaurateurs, maraîchers, épicerie solidaires, casiers automatisés...etc)	CAPH	Chambre d'agriculture, CCI, Chambre des métiers et artisanat, Nord Actif, BGE...	Volumes d'aides distribuées. Nombre de points de vente soutenus. Surfaces déployées. Volume de ventes générées. Nombre de porteurs de projets sensibilisés. Répartition des points de vente

Sous action - Rédiger un guide de l'agriculture urbaine	CAPEP	Chambre d'Agriculture (en fonction des objectifs du guide)	Réalisation du guide
---	-------	--	----------------------

Action 4-4-2	Travailler sur le foncier agricole pour favoriser la production et l'alimentation de proximité		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Référencer le foncier disponible (communautaire, communal, privé...) et le caractériser pour identifier les pistes d'action et permettre l'installation de porteurs de projets et/ou l'agrandissement d'exploitations	Terres de liens - CAPH	SAFER, Région, Chambre d'agriculture	Nombre de parcelles mises à disposition. Superficie totale concernée. Nombre de porteurs de projets accueillis. Filières de production concernées

	Bénéfices attendus du programme d'action		
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement		

Sommaire

DES MOBILITES ADAPTEES A L'URGENCE CLIMATIQUE

Des mobilités adaptées à l'urgence climatique



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°1 Faciliter la mobilité des habitants du territoire

Olivier HERFAUT



Contexte

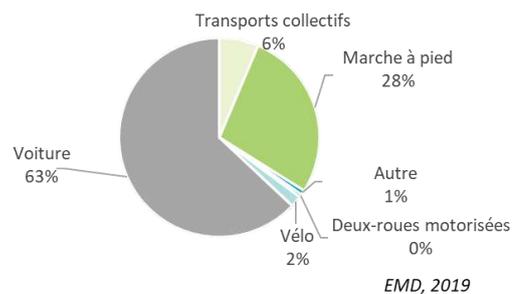
La mobilité représente 28% des consommations d'énergie, 35% des émissions de gaz à effet de serre et 44% des émissions d'oxydes d'azote (NOx) du territoire. L'application de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) au territoire indique un objectif d'émissions de 163 kt CO₂ en 2050 contre 800 kt CO₂ en 2015. Atteindre cet objectif implique de parvenir à une mobilité zéro carbone en 2050.

Les transports en commun publics de la CAPH sont utilisés par 6% des actifs du territoire pour aller au travail. Dans le cadre des objectifs de réduction des consommations d'énergie, l'utilisation des transports en commun est à privilégier afin de faire baisser la part d'utilisation de la voiture individuelle par les habitants.

Objectifs :

- Passer de 2% de vélo à 9% en 2024
- Passer de 6% à 10% en TC
- Passer de 63% à 50% pour la voiture

Mode principal utilisé pour les déplacements journaliers dans le Valenciennois



La population de la CAPH étant très dépendante à la voiture individuelle, son utilisation ne pourra pas disparaître complètement à échéance 2050. Ainsi, une modification des habitudes d'utilisation de ces véhicules peut réduire les consommations d'énergie et les émissions du secteur, par exemple en augmentant le taux de remplissage des véhicules en circulation grâce au co-voiturage et en limitant le nombre de véhicule en circulation grâce à l'autopartage.

Les actions menées seront de :

- Créer et accompagner des événements sur la mobilité douce,
- Coordonner entre eux et adapter les marchés de proximité,
- Former à la pratique cyclable,
- Accompagner l'équipement des ménages (aides à l'achat de vélos),
- Créer une carte de cyclabilité interactive,
- Créer un système public de location de vélos (et autres : vélos cargo, trottinettes...),
- Développer des antennes locales de la Maison du vélo,
- Former à la mobilité dans les dispositifs Education à l'Environnement Développement Durable,
- Dupliquer le "kiosque Mobilité" aux enjeux de mobilité rurale,
- Remettre en état la piste cyclable qui longe le Tramway,
- Intégrer le stationnement de vélos dans l'abonnement aux transports en commun,
- Communiquer sur les différentes tarifications,

- Rendre lisible l'offre de transport en commun,
- Lancer une offre d'autopartage,
- Organiser le covoiturage courte distance,
- Structurer une offre de mini transport collectif,
- Définir un programme de sensibilisation des jeunes à l'usage des TC.

Ce programme a pour but de respecter les enjeux réglementaires suivants issus de la *LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités* :

- Augmenter la part modale du vélo de 3 à 9% entre 2019 et 2024,
- Généraliser le savoir-rouler à vélo à l'école pour que tous les enfants entrant en 6ème maîtrisent cette pratique.

Action 5-1-1	Créer et accompagner des évènements sur la mobilité douce			Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
« Zéro voiture en ville » avec des animations sur la mobilité (voiture hippomobile, fête « vis ma ville »,...), Semaine de la sensibilisation à la mobilité douce sur les communes par expérimentation puis généralisation (minimum 1 fois par an, évènement gratuit), Challenges d'écomobilité : Semaine de la Mobilité, Mai à Vélo, En 2022 la première édition locale d'un parking day	Communes - CAPH	SIMOUV, Wimoov, clubs cyclotouristes, Education nationale, Région, Département, communes	Nombre d'animations sur la mobilité, nombre de communes engagées dans la semaine de la mobilité. Objectif 2027 : 100% d'écoles accompagnées pour au moins une balade à vélo	

Action 5-1-2	Coordonner entre eux et adapter les marchés de proximité			Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Attirer les habitants par des animations, en combinant numérique, proximité et circuits courts, tester les marchés à horaires décalés...	Communes - CAPH	Unions commerciales, CCI, association des producteurs du Parc, Ruche qui Dit Oui...		

Action 5-1-3	Former à la pratique cyclable			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Sous action - Former les élèves de primaire à la pratique du vélo ("Savoir rouler à vélo") Former des habitants du territoire à l'animation du dispositif (BPJEPS + formation spécifique par structure habilitée)	Communes – CAPH – Ministère des Sports	Education Nationale, CAPH	Nombre d'écoles ayant déployé le dispositif. Nombre d'élèves formés	
Sous action - Proposer des ateliers "draisienne" dans le cadre du CIS	CAPH	Communes	Nombre d'enfants inscrits	
Sous action - Mettre en place des ateliers "remise en selle"	CAPH	Centres sociaux et structures	Nombre d'ateliers organisés.	

dans 4 communes du territoire (Waller, Escautpont, St Amand les Eaux, Denain)		d'accompagnement. Communes. La Maison du Vélo	Nombre de participants aux ateliers
---	--	---	-------------------------------------

Action 5-1-4	Accompagner l'équipement des ménages (aides à l'achat de vélos)		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH		Volume d'aide versée. Nombre de bénéficiaires. Evolution chiffrée de la pratique cyclable des bénéficiaires

Action 5-1-5	Créer une carte de cyclabilité interactive		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Avec l'ADAV via la plateforme Pass Pass en lien avec Hauts-de-France mobilité pour faire converger les informations, proposer des trajets / itinéraires en vélo	CAPH	ADAV. Hauts de France Mobilités	

Action 5-1-6	Créer un système public de location de vélos (et autres : vélos cargo, trottinettes...)		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Avec caution, simple d'utilisation avec carte bancaire / portable...	SIMOUV	Communes, CAPH	Nombre de bénéficiaires

Action 5-1-7	Développer des antennes locales de la Maison du vélo		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Avec des services d'informations, de réparation (avec mise à disposition de matériel) ou location de vélo	SIMOUV	CAPH, Maison du vélo, ADAV	Antennes créées. Evolution du nombre de services proposés. Nombre de bénéficiaires

Action 5-1-8	Former à la mobilité dans les dispositifs Education à l'Environnement Développement Durable		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	Education Nationale. ADAV. Maison du Vélo.	Nombre de classes participantes

Action 5-1-9	Dupliquer le "kiosque Mobilité" aux enjeux de mobilité rurale		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH - Transvalley	Département	Nombre de communes intégrées dans le

			dispositif. Nombre de bénéficiaires
--	--	--	-------------------------------------

Action 5-1-10	Remettre en état la piste cyclable qui longe le Tramway		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	SIMOUV		Kms remis en état

Action 5-1-11	Intégrer le stationnement de vélos dans l'abonnement aux transports en commun		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	SIMOUV - Communes		

Action 5-1-12	Communiquer sur les différentes tarifications		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
En particulier la gratuité pour les moins de 25 ans (hors scolaires), les tarifs réduits pour les plus de 65 ans, la gratuité lors d'événements	SIMOUV		Evolution de la fréquentation lors des manifestations. Part des usagers de moins de 25 ans / plus de 65 ans

Action 5-1-13	Rendre lisible l'offre de transport en commun		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Et de transport à la demande (les trajets, les horaires, les correspondances possibles). Faire évoluer le plan du réseau de transport en commun et les services proposés pour correspondre aux besoins des habitants	SIMOUV		

Action 5-1-14	Lancer une offre d'autopartage		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Tester la location de 2/3 voitures par village (avec un forfait km/heure)	SIMOUV		Nombre de communes engagées dans la démarche

Action 5-1-15	Organiser le covoiturage courte distance		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Avec une application mobile type planning / agenda, créer un "Uber" du covoiturage avec des informations en temps réel comme Klaxit, utiliser le système régional Pass Pass	SIMOUV	Région	

Action 5-1-16	Structurer une offre de mini transport collectif			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	SIMOUV	Communes, CCAS. Département. CAPH	Nombre de communes intégrées dans le dispositif. Nombre de bénéficiaires	

Action 5-1-17	Définir un programme de sensibilisation des jeunes à l'usage des TC			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	SNCF - SIMOUV			

 Bénéfices attendus du programme d'action			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Cela induira une diminution des nuisances liées au bruit et des risques routiers (moins de véhicules sur les routes). Cependant, selon la localisation des pistes / bandes cyclables, le cycliste peut également être vulnérable (accrochage par des véhicules).		

Sommaire

Des mobilités adaptées à l'urgence climatique



Référent de la CAPH

Olivier HERFAUT

PROGRAMME D'ACTION N°2

Promouvoir l'intermodalité dans les déplacements liés à l'activité économique

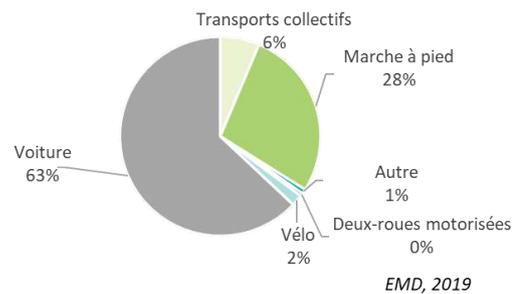


Contexte

La mobilité représente 28% des consommations d'énergie, 35% des émissions de gaz à effet de serre et 44% des émissions d'oxydes d'azote (NOx) du territoire. L'application de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) au territoire indique un objectif d'émissions de 163 kt CO₂ en 2050 contre 800 kt CO₂ en 2015. Atteindre cet objectif implique de parvenir à une mobilité zéro carbone en 2050.

Les transports en commun publics de la CAPH sont utilisés par 6% des actifs du territoire pour aller au travail, la marche par 4,3% des actifs et le vélo uniquement par 1,5%. Il est nécessaire d'augmenter ces parts modales et de travailler avec les acteurs économiques sur les Plans de Mobilité (PDM) optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements (de personnes ou de biens) liés à l'activité de l'entreprise.

Mode principal utilisé pour les déplacements journaliers dans le Valenciennois



Par ailleurs, les entreprises du territoire financent une partie des transports en commun à travers le versement mobilité².

Une réflexion est aussi à mener sur le transport de marchandises, tant en termes d'efficacité, de dernier km, que de sources d'énergie utilisées.

Les actions menées seront de :

- Former des référents mobilité dans les entreprises,
- Accompagner les Plans de Mobilité Entreprises notamment dans les Zones d'activités,
- Améliorer les dessertes TC des zones d'activités,
- Rendre complémentaire le canal de l'Escaut et les autres voies d'eau pour optimiser la logistique des entreprises,
- Promouvoir systématiquement la tri modalité dans les projets d'implantation d'entreprises,
- Rejoindre le projet Mobi Mix,
- Créer des espaces partagés de travail et mutualiser les services au sein des zones d'activité.

² impôt assis sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés situées dans le ressort territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité

Ce programme a pour but de respecter les enjeux réglementaires suivants issus de la *LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités* :

- Création d'un forfait mobilités durables permettant l'indemnisation par l'employeur et dans un plafond de 400 €/an des frais engagés par le salarié pour se déplacer entre sa résidence et son lieu de travail en vélo, covoiturage, transports en commun ou tout autre service de mobilité partagée en remplacement de l'indemnité kilométrique vélo,
- Inscription des déplacements des travailleurs comme un des thèmes des négociations obligatoires à mener dans les entreprises de plus de 50 salariés (aménagement d'horaire ou d'équipe, télétravail, facilitation de l'usage du vélo ou du covoiturage, prise en charge d'une partie des frais),
- La possibilité de recharger gratuitement son véhicule électrique sur son lieu de travail.

Action 5-2-1	Former des référents mobilité dans les entreprises		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Sur les liens mobilité / emploi (avec pour objectif de diversifier les modalités de déplacement domicile / travail)	Wimoov	CAPH, Maison du vélo, ADAV	Nombre de référents mobilité au sein des entreprises concernées

Action 5-2-2	Accompagner les Plans de Mobilité Entreprises notamment dans les Zones d'activités		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	SIMOUV	Nombre de référents mobilité au sein des entreprises concernées. Nombre de plans de déplacement entreprise / administration élaborés.

Action 5-2-3	Améliorer les dessertes TC des zones d'activités		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Ou adapter les dessertes existantes aux besoins de chaque zone (horaires, trajets, fréquence)	SIMOUV	CAPH, communes	Nombre de dessertes créées / adaptées

Action 5-2-4	Rendre complémentaire le canal de l'Escaut et les autres voies d'eau pour optimiser la logistique des entreprises		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	SIMOUV	CCI, CMA, CAPH	

Action 5-2-5	Promouvoir systématiquement la tri modalité dans les projets d'implantation d'entreprises			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Accompagner techniquement et financièrement les projets d'implantation pour de développement intégrant la tri modalité (voie d'eau, fer, route)	CAPH	CCI, CMA	Nombre d'entreprises s'appuyant sur la tri modalité	

Action 5-2-6	Rejoindre le projet Mobi Mix			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Pour déployer de solutions logistiques pour le dernier km	CAPH - Transalley			

Action 5-2-7	Créer des espaces partagés de travail et mutualiser les services au sein des zones d'activité			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Crèche, bureau de poste, restaurant...	CAPH	Communes, Département, porteurs de projets privés	Nombre de projets aboutis	

 Bénéfices attendus du programme d'action			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Il peut apparaître une incidence négative sur les risques car le cycliste est vulnérable vis-à-vis des risques d'accident (accrochage avec des véhicules).		

Sommaire

Des mobilités adaptées à l'urgence climatique



Référént de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°3

Accentuer l'action des collectivités en faveur des mobilités durables

Olivier HERFAUT



Contexte

L'exemplarité de la CAPH et des communes est indispensable pour assurer la transition énergétique et écologique et susciter la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Outre leur rôle de coordination de la transition énergétique, les collectivités territoriales gagnent en expérience, en cohérence et en légitimité en adoptant des pratiques plus vertueuses. De plus, pour conforter l'exemplarité, le fonctionnement interne des collectivités et des services par le transport des collaborateurs et la diffusion des bonnes pratiques dans le fonctionnement interne des services sont primordiaux. Concernant la mobilité, les initiatives des collectivités peuvent permettre une généralisation à tous les acteurs du territoire et une sensibilisation de la population.

Les actions menées seront de :

- Réaliser une Charte d'éco-déplacement pour les élus,
- Développer le télétravail et les horaires flexibles pour les agents des collectivités,
- Réaliser des plans de mobilité scolaires,
- Convertir les flottes publiques de véhicules thermiques en faveur des véhicules hybrides, électriques et du vélo,
- Utiliser la traction hippomobile pour les services publics (transport, entretien d'espaces...),
- Créer un poste de Chargé de mission Mobilité,
- Etablir des plans de stationnement dans les communes,
- Réaliser un plan de circulation communautaire ou accompagner les plans de circulation communaux.

Ce programme a pour but de respecter les enjeux réglementaires suivants issus de la *LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités* :

- Interdire de stationner cinq mètres en amont des passages piétons pour une meilleure visibilité ;
- Généraliser le savoir-rouler à l'école pour que tous les enfants entrant en 6ème maîtrisent cette pratique ;
- Étudier la faisabilité d'une zone de faibles émissions mobilité et son renforcement progressif ;
- Mettre en œuvre un plan de mobilité (PDM) document de planification régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement sur son ressort territorial.

De plus, d'après les *articles L. 224-7 à L. 224-8-2 du code de l'environnement*, les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices qui gèrent un parc de plus de 20 véhicules automobiles doivent, lorsqu'elles renouvellent leur parc automobile, acquérir une part de véhicules à faibles émissions (VFE) et de véhicules à très faibles émissions (VTFE). Cela concerne les marchés publics et les contrats de concession.

Pour la CAPH, les communes et le SIMOUV, cela se traduit par :

- Jusqu'à fin 2024, au moins 30% des véhicules (voitures particulières et utilitaires légers), renouvelés annuellement doivent être des VFE. À partir de 2025, cette part minimale est de 40%. A partir de 2026, 37,4% des véhicules renouvelés devront être des VTFE.
- S'agissant des autobus et des autocars, au moins 50% des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE. À partir de 2025, la totalité des autobus et autocars renouvelés devront être à faibles émissions. De plus, à partir du 1^{er} juillet 2022, au moins la moitié des autobus à faibles émissions doit être composée d'autobus à très faibles émissions.

Action 5-3-1	Réaliser une Charte d'éco-déplacement pour les élus			Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	CAPH	Communes	Nombre d'élus signataire de la Charte	

Action 5-3-2	Développer le télétravail et les horaires flexibles pour les agents des collectivités			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
En fonction de la compatibilité des emplois, en garantissant l'accueil du public et l'accès aux services, et en déployant les outils nécessaires à la dématérialisation (VPN, filtre pour la protection des données, ...)	CAPH		Pourcentage du personnel utilisant le télétravail. Nombre de trajets évités	

Action 5-3-3	Réaliser des plans de mobilité scolaires			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
À toutes les échelles (écoles collèges, lycées), sensibiliser (rue aux enfants), animations ponctuelles, sensibilisation aux conseils d'école et réaliser les aménagements de voiries nécessaires à la sécurité des usagers	Communes - Département	CAPH. Education nationale. ADAV. ATMO. CEREMA...	Nombre de PDES mis en place	
Sous action - Réaliser des aménagements de sécurité. Développer des rues scolaires, pour réduire la vitesse notamment aux abords des écoles	Communes	CAPH. Cerema. ADAV	Nombre de rues scolaires mises en œuvre. Nombre de communes ayant mis en place la réduction de vitesse aux abords des écoles	
Sous action - Organiser un pédibus par commune. Mobiliser les associations de parents d'élèves pour créer un pédibus (ou vélobus) par commune d'ici 2025 à travailler avec les associations en lien avec la mobilité (ADAV, Wimoov)	Communes		Nombre de pédibus mis en place	

Action 5-3-4	Convertir les flottes publiques de véhicules thermiques en faveur des véhicules hybrides, électriques et du vélo		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	Communes - CAPH		Pourcentage de véhicules "propres" dans les flottes publiques

Action 5-3-5	Utiliser la traction hippomobile pour les services publics (transport, entretien d'espaces...)		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Recourir aux chevaux de trait pour l'arrosage, le ramassage, les bus scolaires, les balayeuses, l'entretien des pistes cyclables des espaces verts	Communes - CAPH	Région. Pôle Trait du Nord	Nombre de véhicules thermiques évités grâce à la traction animale

Action 5-3-6	Créer un poste de Chargé de mission Mobilité		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Voir fiche de poste	CAPH		

Action 5-3-7	Etablir des plans de stationnement dans les communes		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Réduire le stationnement en centre-bourg au profit : du stationnement en périphérie (sur des zones déjà artificialisées), de parking à vélo en centre-ville et de la végétalisation	Communes	Département, Cerema	Nombre de places de parking végétalisées. Nombre de places de stationnement créées en périphérie. Nombre de navettes mises en œuvre
Sous action - Rationnaliser les stationnements en centre-bourg		Communes	
Sous action - Améliorer la rotation du stationnement	Par la mise en place de zones bleues, de zones payantes	Communes	
Sous action - Réserver des places de stationnement pour le co-voiturage et les bornes de recharge		Communes	

Action 5-3-8	Réaliser un plan de circulation communautaire ou accompagner les plans de circulation communaux			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Sous action - Interdire ou limiter le passage de poids lourds Instaurer des arrêtés municipaux pour interdire ou limiter (plages horaires pour la logistique avec une limitation des horaires de livraison) le passage Poids Lourds dans les villes et villages et proposer des itinéraires bis de délestage	Communes	CAPH	Arrêtés municipaux mis en œuvre	
Sous action - Réserver du foncier pour la logistique urbaine Dédier des emplacements et plages horaires spécifiques pour faciliter la logistique	CAPH	Communes	Surfaces réservées à la logistique urbaine	
Sous action - Aménager des chicanes et infrastructures de sécurité Pour réduire la vitesse en ville, ou pour favoriser les modes doux	Communes	Département, Cerema	Nombre d'aménagement réalisés	
Sous action - Diminuer le nombre de voies réservées aux voitures Créer des zones piétonnes et faire des aménagements adaptés que les trottoirs/pistes cyclables soient respectés	Communes	CAPH, Cerema, Département	Nombre de zones piétonnes ou espaces de rencontre créés	
Sous action - Eclairer les passages piétons	Communes	CAPH, Cerema	Nombre de passage piétons éclairés	
Sous action - Créer des garages/box à vélo sécurisés sur l'espace public et dans les zones d'activités	Communes - CAPH	Cerema, Adav	Nombre d'aménagement réalisés	

 Bénéfices attendus du programme d'action			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Un impact négatif pourra être relevé sur l'artificialisation des sols en cas de création de nouvelles infrastructures (bornes de recharge pour les véhicules électriques, parkings à vélo), de réservation du foncier pour la logistique urbaine, et sur la biodiversité selon les nouveaux tracés.		

Sommaire

Des mobilités adaptées à l'urgence climatique



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°4

Penser l'aménagement du territoire pour décarboner nos déplacements

Olivier HERFAUT



Contexte

La première manière de réduire l'impact de la mobilité est de réduire la fréquence de déplacements et le nombre de kilomètres parcourus. La crise du Covid-19 a montré la possibilité de réduire nos déplacements quotidiens à des distances inférieures et a par exemple généralisé le télétravail. Cependant, la faible densité du territoire a une incidence sur la mobilité, et on observe une forte dépendance à l'automobile à cause des distances élevées pour rejoindre son travail ou avoir accès aux services des bourgs-centres (84% des actifs se rendaient au travail en voiture, camion ou fourgonnette en 2017 et plus de 80% des ménages possède une voiture ou plus).

Depuis 2019, La Porte du Hainaut construit, en lien avec ses communes, un schéma intercommunal des itinéraires doux privilégiant le vélo et la marche. Au sein de ce schéma, le vélo tient une place importante. L'objectif est de quadriller le territoire de voies accessibles et sécurisées pour les utilisateurs de la Petite Reine. Aujourd'hui, seuls 11 % de la voirie de La Porte du Hainaut comportent un aménagement cyclable. Le Schéma intercommunal des itinéraires doux prévoit notamment 211 km de voirie à aménager, un jalonnement à mettre en place et 2550 places de parking à créer. Les voies les plus importantes de ce projet sont les six véloroutes qui vont, à terme, traverser la CAPH. Du Paris-Roubaix, du Bassin Minier, de la Scarpe, de l'Escaut, au fil de l'eau ou encore de la Forêt de Mormal, ces itinéraires dédiés à la pratique cycliste permettront de rallier les autres collectivités et la Belgique.

Enfin, le tourisme « vert » et le cyclotourisme se développent de plus en plus en France : 40% des Français de 15 ans et plus (soit près de 22 millions de personnes) ont pratiqué le vélo pendant leurs séjours touristiques. Pour 27%, soit 4,5 millions de personnes, le vélo est le mode de transport principal sur le lieu de vacances. C'est pourquoi le déploiement d'infrastructures cyclables sur le territoire pourrait également favoriser le développement du tourisme.

Les actions menées seront de :

- Mettre en place une Zone à faible Emission dans le Valenciennois,
- Créer des nœuds intermodaux,
- Actualiser le schéma des IRVE,
- Rénover les lignes ferroviaires, étudier de nouveaux arrêts et nouvelles fréquences,
- Développer les services en gare et aux abords,
- Déployer le schéma intercommunal des itinéraires doux,
- Créer une carte de temps des modes doux entre les lieux d'intérêt du territoire,
- Imposer 100% de garage à vélo dans les nouvelles opérations et les réhabilitations.

Ce programme a pour but de respecter les enjeux réglementaires suivants issus de la *LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités* :

- Interdiction de stationnement cinq mètres en amont des passages piétons pour une meilleure visibilité ;
- Obligation de réaliser des itinéraires cyclables en cas de travaux sur des voies urbaines ou interurbaines ;
- Equiper obligatoirement les parkings, de plus de 10 places des bâtiments neufs ou rénovés, de points de recharge publics pour les véhicules électriques.

Action 5-4-1	Mettre en place une Zone à faible Emission dans le Valenciennois			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	Valenciennes Métropole	CAPH, ATMO, DREAL	Evolution de la qualité de l'air	

Action 5-4-2	Créer des nœuds intermodaux			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Infrastructures dédiées au covoiturage et aux véhicules plus propres (grand parking, borne de charge, parking, vélo/trottinette) à chaque sortie d'autoroute, gare, arrêt de tram ou de bus, zone d'activité	SIMOUV	CAPH, communes, Etat, Département	Nombre d'aménagement réalisés	

Action 5-4-3	Actualiser le schéma des IRVE			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Pour mailler le territoire de bornes de recharge (pour les communes mais aussi le grand public) en intégrant les espaces publics, les zones d'activités économiques et les zones commerciales	CAPH	SIMOUV, Enedis, services de l'Etat	Nombre de bornes installées. Part des déplacements effectués en véhicule électrique	

Action 5-4-4	Rénover les lignes ferroviaires, étudier de nouveaux arrêts et nouvelles fréquences			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	SNCF - Région - SIMOUV	CAPH	Linéaire de voies renouvelées	

Action 5-4-5	Développer les services en gare et aux abords			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	SNCF - Région - SIMOUV			

Action 5-4-6		Déployer le schéma intercommunal des itinéraires doux		Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Commencer par les itinéraires prioritaires (transfrontalier, bassin minier...)		CAPH	Communes, Département, VNF, Mission Bassin Minier	Linéaire de pistes créées ou renouvelées. Suivi de la fréquentation par caméra ou applications (géovélo, strava...). Enquêtes ménage pour estimer l'évolution de la pratique

Action 5-4-7		Créer une carte de temps des modes doux entre les lieux d'intérêt du territoire		Priorité 3
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Pour valoriser le patrimoine et la pratique de la marche, du vélo etc.		Office de tourisme	CAPH	

Action 5-4-8		Imposer 100% de garage à vélo dans les nouvelles opérations et les réhabilitations		Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Dans les logements sociaux		Bailleurs	CAPH	Nombre de nouveaux aménagements

 Bénéfices attendus du programme d'action			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	La création de nouvelles infrastructures peut générer de la consommation foncière, impacter le paysage et accentuer le risque de ruissellement. En cas d'infiltration de matières polluantes, cela peut impacter la ressource en eau. Selon la localisation des aménagements, la biodiversité peut être impactée.		

Sommaire

UN PARTAGE DU PLAN CLIMAT PAR TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Un partage du plan climat par tous les acteurs du territoire



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°1

Engager les habitants dans la mise en œuvre du Plan climat

Céline IMBERT



Contexte

Les premiers relais des citoyens sont les conseillers municipaux qui vivent leur commune au quotidien. Un enjeu fort sera de continuer à accompagner la sensibilisation et la formation des élus municipaux sur les thématiques relatives au Plan climat et d'accompagner le passage à l'action à l'échelle municipale.

D'autres relais citoyens sont, bien évidemment, à mobiliser : les Conseils citoyens, présents et actifs sur plusieurs quartiers de La Porte du Hainaut, et le Conseil de développement, représentant de la « société civile ».

Au-delà des communications sur l'urgence de changer de modèle, l'éducation et la sensibilisation aux transitions doit permettre à toutes et à tous, à tous les âges de la vie, dans son cadre professionnel comme personnel d'analyser les mécanismes et de connaître les alternatives pour s'y engager de manière éclairée et durable.

Il est donc important de poursuivre la sensibilisation des habitants via des événements grand public, en partenariat avec les associations et acteurs économiques du territoire afin de lui permettre de suivre les avancées du territoire dans sa démarche de transition.

Les actions menées seront de :

- Suivre le Plan Climat en Commission Environnement du Conseil de développement,
- Sensibiliser et informer les citoyens via différents vecteurs (événements, programmation culturelle, EEDD...),
- Introduire les thématiques environnementales dans les activités des temps périscolaires,
- Définir un programme d'action pour les écodélégués en vue de sensibiliser les collégiens au Plan climat,
- Expérimenter l'évaluation du Plan Climat par les jeunes,
- Présenter le Plan climat auprès des conseils citoyens.

Action 6-1-1	Suivre le Plan Climat en Commission Environnement du Conseil de développement		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	CDPH	Nombre de présentations réalisées

Action 6-1-2	Sensibiliser et informer les citoyens via différents vecteurs (événements, programmation culturelle, EEDD...)		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Par l'organisation régulière d'un grand évènement public fédérateur, un fil conducteur dans la saison culturelle, des partenariats entre le rectorat, la CAPH et des associations pour permettre l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)	CAPH		Nombre de manifestations organisées. Public touché par ces manifestations
Action 6-1-3	Introduire les thématiques environnementales dans les activités des temps périscolaires		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	Communes	Associations	Nombre de communes concernées
Action 6-1-4	Définir un programme d'action pour les écodélégués en vue de sensibiliser les collégiens au Plan climat		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH	Education Nationale. Collèges	Nombre d'éco délégués sensibilisés
Action 6-1-5	Expérimenter l'évaluation du Plan Climat par les jeunes		Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Cible des 12-25 ans	CAPH	Education Nationale. Collèges. Mission locale. Maisons de quartier, communes (LALP, structures jeunesse...). Associations subventionnées dans le cadre de la politique de la Ville.	
Action 6-1-6	Présenter le Plan climat auprès des conseils citoyens		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH		Nombre de réunions organisées



Bénéfices attendus du programme d'action

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement		

Sommaire

Un partage du plan climat par tous les acteurs du territoire



Référént de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°2

Engager les agents et les partenaires dans la mise en œuvre du Plan climat

Céline IMBERT



Contexte

Le contenu du plan d'action du PCAET est inscrit dans le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Celui-ci indique que « Le programme d'actions définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques [...]. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées. » Ainsi, les partenaires de la collectivité sont des acteurs importants du déroulement du PCAET.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat, la CAPH a mobilisé l'ensemble des acteurs institutionnels, socio-économiques et le grand public pour co-construire ce projet de territoire. Il implique la mobilisation de la totalité des compétences des collectivités territoriales et se veut donc transversal.

Près de 190 personnes se sont rendues disponibles pour construire le Plan Climat, et les 24 programmes d'action concernent à chaque fois une communauté d'acteurs, qui vont travailler ensemble.

La mobilisation de tous est indispensable pour atteindre les objectifs de transition énergétique et écologique. Il semble opportun de structurer les réseaux afin de favoriser les différents échanges, maintenir la dynamique durablement dans le temps et le partage de l'avancée du programme d'actions. Plusieurs temps forts ont été imaginés pour permettre le suivi technique du Plan Climat.

Les actions menées seront de :

- Réunir le Comité partenarial annuellement,
- Présenter le Plan climat une fois par an à l'ensemble des agents et structurer un groupe de suivi des techniciens de la CAPH,
- Conventionner avec les partenaires "structurants" du Plan Climat son portage et son suivi,
- Mettre en place une "comptabilité verte" dans le budget de l'EPCI,
- Partager l'avancée du PCAET dans les rencontres inter DGS,
- Intégrer le Plan Climat dans les outils de planification communautaire,
- Réaliser un cahier des charges des bonnes pratiques d'aménagement et de construction, rénovation des espaces et équipements publics.

Action 6-2-1	Réunir le Comité partenarial annuellement		Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Le premier comité pourrait faire valider le PCAET par tous les partenaires.	CAPH		

Action 6-2-2	Présenter le Plan climat une fois par an à l'ensemble des agents. Structurer un groupe de suivi des techniciens de la CAPH			Priorité 3
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	CAPH			

Action 6-2-3	Conventionner avec les partenaires "structurants" du Plan Climat son portage et son suivi			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	CAPH			

Action 6-2-4	Mettre en place une "comptabilité verte" dans le budget de l'EPCI			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	CAPH			

Action 6-2-5	Partager l'avancée du PCAET dans les rencontres inter DGS			Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
	CAPH			

Action 6-2-6	Intégrer le Plan Climat dans les outils de planification communautaire			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
(PLH, CLS, CTS, PLUi, Projet de Territoire...).	CAPH			

Action 6-2-7	Réaliser un cahier des charges des bonnes pratiques d'aménagement et de construction, rénovation des espaces et équipements publics			Priorité 1
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs	
Pour induire la réalisation de projets vertueux (d'aménagements paysagers d'espaces verts, d'espaces publics, rénovations de bâtiments...).	CAPH			

	Bénéfices attendus du programme d'action			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/	
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/	
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/	
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement			

Sommaire

Un partage du plan climat par tous les acteurs du territoire



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°3

Engager les élus dans le partage et la mise en œuvre du Plan climat

Céline IMBERT



Contexte

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat, la CAPH a mobilisé l'ensemble des acteurs institutionnels, socio-économiques et le grand public pour co-construire ce Plan Climat. Il implique la mobilisation de la totalité des compétences des collectivités territoriales et se veut donc transversal.

Près de 190 personnes se sont rendues disponibles pour construire le Plan Climat, dont 34 élus représentant 23 communes lors des ateliers.

La mobilisation de tous est indispensable pour atteindre les objectifs de transition énergétique et écologique. Il semble opportun de structurer les réseaux afin de favoriser les différents échanges, maintenir la dynamique durablement dans le temps et le partage de l'avancée du programme d'actions. Plusieurs temps forts ont été imaginés pour permettre le suivi politique du Plan Climat.

Les actions menées seront de :

- Présenter le Plan Climat dans tous les conseils municipaux et avoir un interlocuteur, relais du Plan climat,
- Présenter devant le Conseil communautaire l'avancée du Plan Climat une fois par an,
- Former les conseillers communautaires et municipaux aux enjeux du PCAET.

Action 6-3-1	Présenter le Plan Climat dans tous les conseils municipaux et avoir un interlocuteur, relais du Plan climat			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		CAPH	Communes	Nombre de présentations réalisées

Action 6-3-2	Présenter devant le Conseil communautaire l'avancée du Plan Climat une fois par an			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		CAPH		

Action 6-3-3	Former les conseillers communautaires et municipaux aux enjeux du PCAET			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Expérimenter l'animation de la Fresque du Climat		CAPH		Nombre de conseillers formés

 Bénéfices attendus du programme d'action			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement		

Sommaire

Un partage du plan climat par tous les acteurs du territoire



Référent de la CAPH

PROGRAMME D'ACTION N°4

Evaluer et communiquer sur l'impact du Plan climat

Céline IMBERT



Contexte

Construire le Plan climat, c'est déjà prévoir son évaluation, à travers des indicateurs pertinents, légitimes, mis à jour régulièrement et accessibles.

La mobilisation de tous est indispensable pour atteindre les objectifs de transition énergétique et écologique. De fait, les nombreuses mesures du plan d'action seront portées par une multitude d'acteurs, qui pourront transmettre à la CAPH et au référent de chaque action les données propres aux indicateurs des mesures.

Mais l'ambition est aussi d'aller au-delà d'un simple outil de suivi et évaluation du PCAET, et d'initier une démarche interne d'évaluation environnementale des politiques communautaires qui permettra la diffusion de connaissances et d'échanges sur les enjeux environnementaux de notre territoire.

Les actions menées seront de :

- Créer un label Plan Climat pour les actions communautaires,
- Recenser et faire connaître l'ensemble des aides communautaires répondant aux objectifs du Plan climat,
- Etablir et suivre les indicateurs "grand public" du Plan Climat,
- Expérimenter l'évaluation de l'impact des actions du PCAET sur la santé des habitants,
- Initier une démarche interne d'évaluation environnementale des politiques communautaires.

Action 6-4-1	Créer un label Plan Climat pour les actions communautaires		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
	CAPH		Nombre d'actions labellisées

Action 6-4-2	Recenser et faire connaître l'ensemble des aides communautaires répondant aux objectifs du Plan climat		Priorité 2
Détail de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Etudier la possibilité de les bonifier et valoriser les initiatives exemplaires	CAPH		Volume d'aides mobilisées. Nombre de projets soutenus

Action 6-4-3	Etablir et suivre les indicateurs "grand public" du Plan Climat			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
Identifier une vingtaine d'indicateurs, en assurer la communication et le suivi. Solliciter des partenaires pour remonter les données du territoire selon leur champ d'expertise et de compétence. Responsabiliser les acteurs sur le suivi de leurs actions...		CAPH	CERDD, OFB, DREAM, ATMO...	

Action 6-4-4	Expérimenter l'évaluation de l'impact des actions du PCAET sur la santé des habitants			Priorité 2
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		CAPH	ARS, ATMO	Nombre d'actions évaluées. Evolution des indicateurs santé environnement

Action 6-4-5	Initier une démarche interne d'évaluation environnementale des politiques communautaires			Priorité 1
Détail de l'action		Maître d'ouvrage	Partenaires	Indicateurs
		CAPH	CERDD	Nombre d'actions évaluées.

	Bénéfices attendus du programme d'action		
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Pas d'incidences négatives sur l'environnement		

Sommaire

plan climat

LA PORTE DU HAINAUT



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération



auddicé



CITEPA